



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2019

2024

Sommaire

Contexte	1
Qu'est-ce que la prévention des déchets.....	1
Prévention des déchets et économie circulaire	2
Qu'est-ce que le PLPDMA ?.....	3
Cadre législatif et réglementaire du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	4
Politiques publiques liées au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.....	7
Elaboration et Suivi du PLPDMA	8
Synthèse de l'état des lieux	11
Présentation du SMICTOM des Flandres et de ses compétences.....	11
Données socio-économiques et environnementales.....	15
Pratiques effectives des communes en termes de prévention.....	20
Evolution de la production de déchets.....	21
Scénario tendanciel.....	29
Mesures de prévention existantes.....	30
Identification des acteurs.....	33
Objectifs et orientations stratégiques	33
Objectif global	33
Orientations stratégiques.....	34
Programme d'actions 2019-2024	36
Plan d'actions	36
Fiches actions.....	37
Planning prévisionnel PLPDMA 2019-2024.....	68

I – Contexte

1.1) Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La Directive 2008/98/CE du Parlement Européen et du Conseil de 2008 a défini la prévention des déchets comme étant « l'ensemble des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet en réduisant :

- La quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives des matières et produits. »

Le champ d'action de la prévention des déchets se situe donc entre la fabrication du produit et sa transformation en déchet. Les actions de prévention peuvent intervenir sur différentes étapes du cycle de vie du produit, à savoir:

- La production (extraction, fabrication, distribution) : créer un produit à durée de vie plus élevée, contenant moins de substances toxiques et générant peu de déchets de fabrication
- La consommation : consommer mieux, moins gaspiller et moins jeter
- Le réemploi et la réutilisation : donner, échanger ou vendre le produit, le réparer ou encore l'utiliser pour un usage autre que son usage d'origine

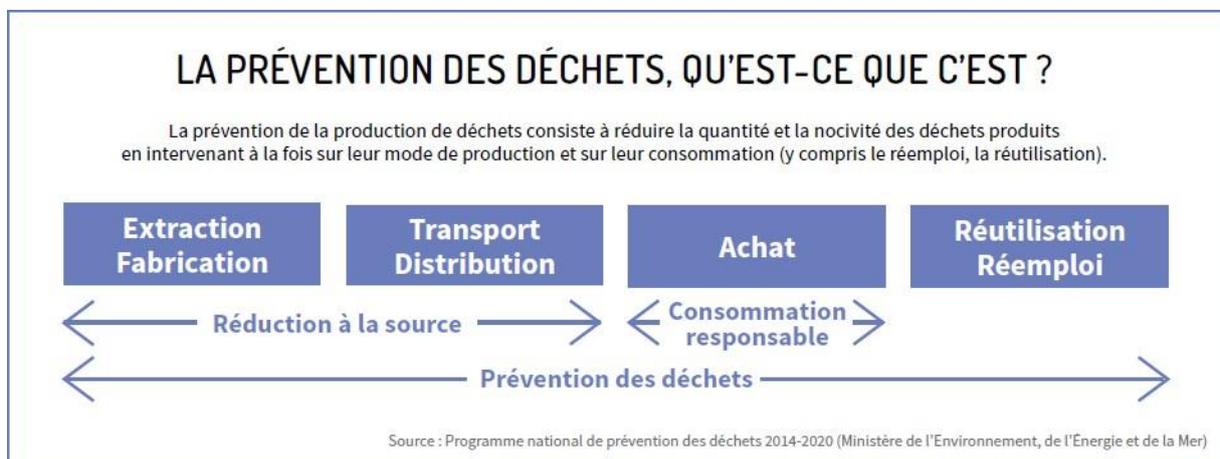


Figure 1 : La prévention des déchets qu'est-ce que c'est ?

La collecte, le recyclage et la valorisation des déchets n'entrent pas dans le cadre de la prévention

Par la Directive 2008/98/CE, la prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Elle est suivie, par ordre de priorité, par le réemploi du produit, puis son recyclage, sa valorisation (notamment énergétique) et enfin son élimination.

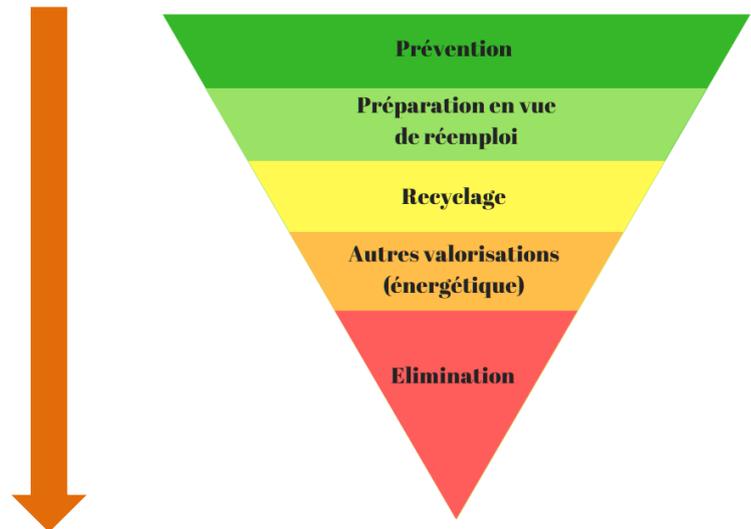


Figure 2 : Pyramide des priorités dans la gestion des déchets

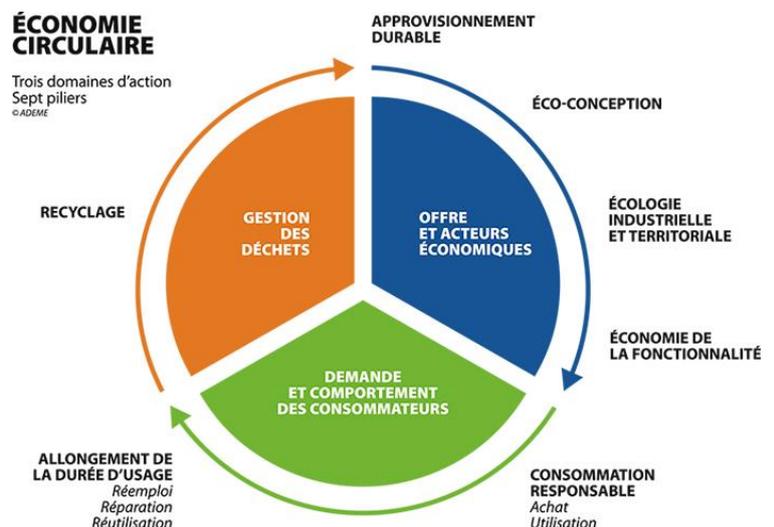
1.2) Economie circulaire et prévention des déchets

Le système économique de notre société est basé sur un modèle de type linéaire : extraire des matières premières, fabriquer un produit, consommer le produit et le jeter. Il a été constaté dès la fin du XXème siècle que ce modèle économique épuise les ressources naturelles de la planète et engendre une surproduction de déchets. Cette prise de conscience a engendré l'apparition d'un nouveau modèle économique : l'économie circulaire. Celle-ci a pour objectif d'augmenter l'efficacité de l'utilisation de nos ressources tout en diminuant les impacts sur l'environnement et en respectant le bien-être des individus.

L'économie circulaire agit sur plusieurs secteurs :

- La demande et le comportement des consommateurs pour se diriger vers une consommation plus responsable des produits (consommation responsable et allongement de la durée de vie du produit)
- L'offre des acteurs économiques, pour une fabrication de produits plus durables, avec une attention particulière portée sur l'ensemble du cycle de vie du produit (éco-conception)
- La gestion des déchets
- L'optimisation de l'usage des ressources pour un approvisionnement plus durable, avec une mise en synergie des flux de matières entre les acteurs économiques (écologie industrielle)
- L'utilisation de leviers économiques (soutien public, fiscalité)

Le concept de l'économie circulaire repose sur l'ensemble du cycle de vie du produit. Chaque étape de ce cycle doit être réfléchiée dans une optique de réduction des impacts environnementaux et de consommation durable. La gestion des déchets n'est qu'une étape du cycle de vie du produit. La prévention peut quant à elle intervenir de



l'étape de l'approvisionnement durable jusqu'à l'allongement de la durée d'usage. Son champ d'action est donc beaucoup plus important que dans un modèle économique linéaire.

En 2015, la Loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte a décrété la transition de notre modèle économique linéaire vers un modèle d'économie circulaire comme l'une de ses mesures phares. L'objectif étant de découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. Cette loi prévoit notamment des avancées importantes et des objectifs ambitieux en termes de prévention des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, interdiction de sacs plastiques, réduction de 10% des déchets ménagers d'ici 2020 par rapport à 2010).

1.3) Qu'est ce que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document officiel que chaque collectivité territoriale responsable de la collecte des déchets ménagers doit rédiger. Il est obligatoire depuis le 1^{er} Janvier 2012 suite à la loi Grenelle 2 de Juillet 2010 et réglementé par le décret n°2015-662 du 10 Juin 2015. Ce décret indique les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a défini ce programme d'actions comme un ensemble d'actions coordonnées mis en œuvre par les acteurs du territoire et visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis à l'issue du diagnostic territorial.

Le but du PLPDMA est de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de réduction des déchets, fixés à 10% de moins d'ici 2020 par rapport à 2010 par la loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Le cadre du PLPDMA englobe l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA). L'encadré rouge de la figure ci-dessous représente les catégories de déchets entrant dans le champ d'action du PLPDMA.

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés	
	Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
<ul style="list-style-type: none"> ▶ Déchets des espaces verts publics ▶ Déchets de voirie, marchés ▶ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 	Déchets occasionnels	Déchets « de routine » = ordures ménagères et assimilées
	Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...	<ul style="list-style-type: none"> • Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) = Ordures ménagères résiduelles

Source ADEME

Figure 3 : Les catégories de déchets

Un PLPDMA doit obligatoirement contenir :

- Un état des lieux du territoire (diagnostic territorial) qui :
 - Recense les acteurs concernés
 - Identifie les types et quantités de déchets produits sur le territoire
 - Identifie les mesures de prévention déjà existantes
 - Etablie un scénario de l'évolution de la production de déchets si aucune nouvelle mesure de prévention n'est mise en place
- La liste des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs avec :
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
 - L'identification des collectivités, organismes et autres acteurs auxquelles elles incombent
 - Le calendrier prévisionnel de leur mise en oeuvre
- Les indicateurs relatifs aux mesures et les modalités d'évaluation et de suivi des actions

1.4) Le Cadre législatif et réglementaire du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Lois issues du Grenelle de l'Environnement du 3 Aout 2009 et du 12 Juillet 2010, dites lois Grenelle « 1 et 2 »

Le Grenelle Environnement est issu d'un vaste processus de concertation à l'issu duquel un projet environnemental global pour la France a émergé. La loi dite « Grenelle 1 » propose un ensemble de mesures touchant aux secteurs du bâtiment, de l'énergie, des transports, de la biodiversité, des milieux naturels, de la gouvernance et des risques pour l'environnement et la santé. Un chapitre complet du texte de loi est consacré à la gestion des déchets.



La loi Grenelle du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », portant un engagement national pour l'environnement, correspond à la mise en application d'une partie des engagements de la loi Grenelle de 2009. Les articles de ce texte de loi déclinent des mesures dans six chantiers majeurs : transports, énergies, bâtiment et urbanisme, gouvernance et risque santé et déchets.

Parmi ces mesures, différents objectifs ont été fixés pour une gestion plus durable des déchets :

- Réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant en 5 ans
- Diminution de 15% des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération
- Instauration d'une tarification incitative dans un délai de 5 ans
- Limite du traitement des installations de stockage et d'incinération à 60% des déchets produits sur le territoire
- Augmentation de 45% des déchets ménagers et assimilés orientés vers les filières de recyclage des déchets en 5 ans.

La loi Grenelle de 2010 rend également obligatoire à partir du 1^{er} Janvier 2012 l'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés par les collectivités en charge de la collecte des déchets.

Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020

Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) fixe, pour l'ensemble de la période 2014-2020, des objectifs et des mesures à mettre en place en termes de réduction de la quantité et de la toxicité des déchets produits sur le territoire français. Il prépare également le suivi et l'évaluation des mesures élaborées.

Le plan d'actions s'inscrit dans le cadre de la transition de la société vers un modèle économique circulaire, où la croissance économique est découplée de la consommation des ressources. Dans cette optique, le PNPD s'appuie sur 13 axes thématiques comme le développement du réemploi, l'allongement de la durée de vie des produits, la promotion de la consommation responsable, la lutte contre le gaspillage alimentaire etc.

Les actions du PNPD interviennent donc de la fabrication du produit à sa consommation et son réemploi.

Le programme s'est fixé comme objectif :

- La réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2020.
- La stabilisation au minimum de la production de déchets des activités économiques d'ici à 2020
- La stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020.

Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un outil de planification territorial de gestion et de prévention de l'ensemble des déchets (ménagers et issus des activités économiques) produits sur le territoire d'une région. Le rôle de ce programme est de mettre en place des mesures pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des déchets en priorité, puis d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets par la suite.



De plus, suite à la loi NOTRe de 2015, le PRPGD doit comporter un « plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire ». Le champ d'action de ce plan s'étend bien au-delà de la problématique de la prévention et de la gestion des déchets. Il souligne la volonté de l'état de créer un pilotage régional de la transition vers une économie circulaire.



Les objectifs du PRPGD des Hauts de France en termes de prévention et de gestion des déchets sont :

- La réduction de 10% des DMA par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010
- La valorisation de 55% des déchets non dangereux en 2020
- La réduction de 30% des quantités de déchets stockés d'ici 2020 par rapport à 2010
- La diminution de la capacité annuelle des déchets non dangereux non inertes sans valorisation énergétique

L'article L541-15 du Code de l'Environnement prévoit que les décisions prises par les collectivités en termes de prévention et de gestion des déchets doivent être nécessairement compatibles avec les objectifs du PRPGD.

Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 Août 2015



La loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) de 2015 vise à contribuer le plus efficacement possible à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. Elle a pour objectif de dépasser le modèle économique linéaire de notre société.

Dans son chapitre IV, intitulé « Lutte contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage », le texte réaffirme le rôle essentiel de la prévention des déchets dans le changement du modèle économique et souligne la priorité qu'il faut lui donner dans la gestion des déchets.

La loi TEPCV a fixé comme objectif une réduction de 10% des quantités de déchets produits par habitant à l'horizon 2020 par rapport à 2010, ainsi qu'une réduction des déchets des activités économiques (notamment issus du BTP). Elle rend également obligatoire pour les collectivités la mise en place d'actions concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, la réduction de la consommation de papier de bureau et l'achat de papier recyclé.



1.5) Politiques publiques liées au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Des politiques territoriales sont actuellement développées sur le territoire du SMICTOM des Flandres et s'inscrivent dans le cadre d'une transition écologique de la société. Ces politiques mobilisent des acteurs du territoire qui peuvent être sollicités pour le PLPDMA.

Politiques territoriales	Description
<p>Plant Climat Air Energie Territorial (PCAET)</p>	<p>Le PCAET est un outil de planification ayant pour but l'atténuation du changement climatique, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation d'énergie. Il est composé obligatoirement d'un diagnostic, d'un plan d'actions, d'une stratégie territoriale et d'un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées. Les actions du PLPDMA s'inscrivent dans le cadre du PCAET dans le but de diminuer la quantité des gaz à effet de serre liés à la production, la collecte et le traitement des déchets.</p>
<p>Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)</p>	<p>Le SCOT est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale. Il assure la cohérence entre les différentes politiques, centrées notamment sur les questions d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'environnement et d'aménagement commercial. Il doit également assurer la cohérence des documents intercommunaux (PLUi, PLH) dans le respect des principes du développement durable. Le SCOT couvre à présent d'autres domaines tels que la réduction des gaz à effet de serre ou la maîtrise de l'énergie. Il doit prendre en compte les programmes de prévention et de gestion des déchets.</p>

II - Elaboration et Suivi du PLPDMA

Le décret n°2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés prévoit la constitution par la collectivité en charge du PLPDMA d'une Commission Consultative de l'Elaboration et du Suivi (CCES) du PLPDMA.

Le rôle de la CCES est de donner un avis :

- Pour tout nouveau projet du PLPDMA élaboré par la collectivité avant qu'il ne soit arrêté par l'exécutif de cette même collectivité
- Pour la présentation du bilan annuel du PLPDMA et de l'évaluation de l'état d'avancement du projet
- Après 6 ans, pour évaluer les résultats du PLPDMA

Conformément à l'article R 541-41-22 du présent décret, le SMICTOM des Flandres a créé la CCES de son PLPDMA, présidée par Monsieur Philippe BROUTEELE, Président du SMICTOM des Flandres. La CCES est composée de 17 élus, désignés par délibération lors du Comité Syndical du 9 Avril 2018, auxquels s'ajoutent des représentants d'associations, d'entreprises et d'institutions (figure 4).

Membres de la CCES du PLPDMA du SMICTOM des Flandres
Président de la Commission
Membres du Bureau du SMICTOM des Flandres
Présidents des collectivités adhérentes au SMICTOM des Flandres
3 élus membres de la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI)
1 élu membre de la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL)
Le Vice-président en charge des ordures ménagères de la CCFI
Le Vice-président en charge du développement durable à la CCFL
1 représentant de l'ADEME
1 ou plusieurs représentants institutionnels (Préfecture, Région, Département, DREAL, Députée de la 15 ^{ème} circonscription du Nord)
1 ou plusieurs représentants des chambres consulaires (CCI, CMA, CA)
1 ou plusieurs représentants d'associations et/ou d'entreprises

Figure 4 : Membres de la CCES du SMICTOM des Flandres

Le SMICTOM des Flandres ne dispose pas de la compétence Collecte des déchets sur le territoire de la CCFL. Cependant, le Conseil Communautaire de la CCFL du 27 Septembre 2018 a décidé, par délibération, d'intégrer le territoire de la CCFL (et donc la compétence collecte) dans le territoire à reprendre pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA.

Les membres de la CCES du SMICTOM des Flandres ont été sollicités à plusieurs étapes de l'élaboration du PLPDMA :

- La présentation de l'état des lieux
- Les ateliers de concertation
- Le choix des actions qui figureront dans le programme
- La présentation de l'avant-projet du PLPDMA

La figure 5 ci-dessous présente le calendrier de l'élaboration du PLPDMA.

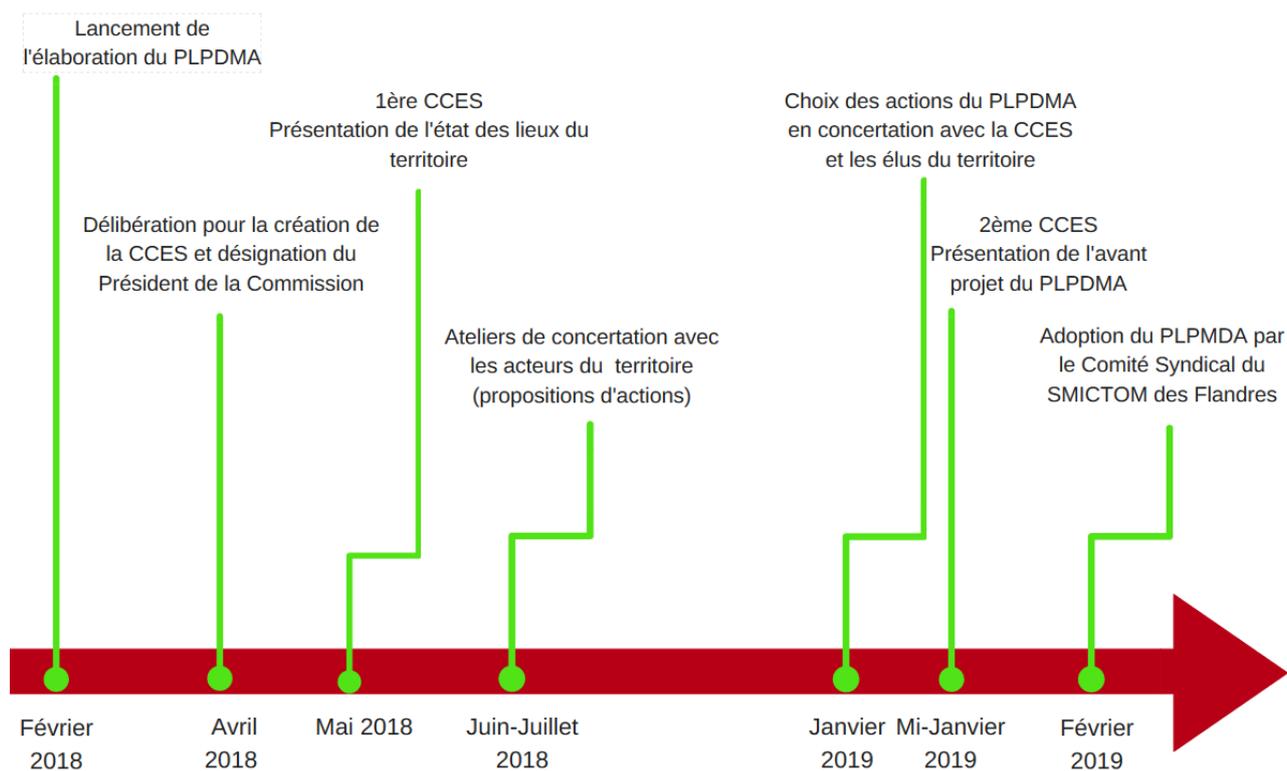


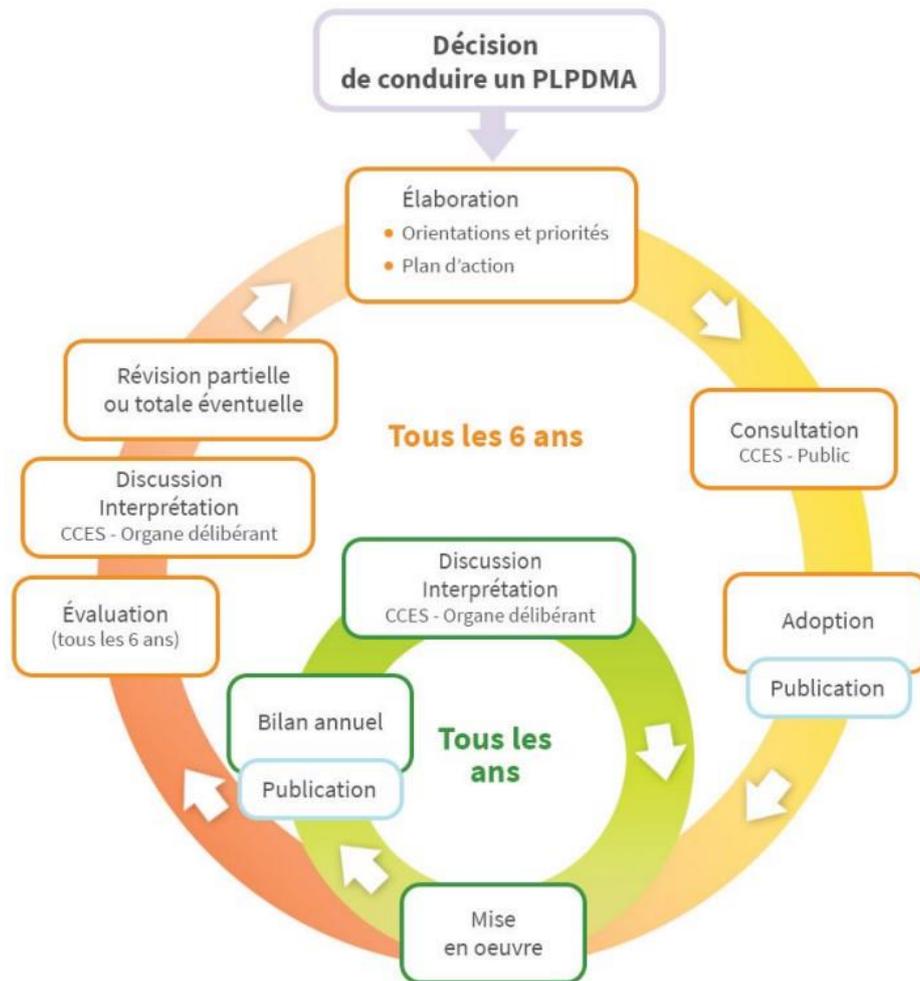
Figure 5 : Etapes de l'élaboration du PLPDMA

Suite à la présentation de l'avant-projet du PLPDMA et après avis des membres de la CCES, le projet est arrêté par l'exécutif de la collectivité, afin de le soumettre à la consultation du public dans les conditions prévues à l'article L 120-1 du Code de l'Environnement. Après quoi, l'organe délibérant de la collectivité peut adopter officiellement le PLPDMA et l'envoyer au Préfet de Région et à l'ADEME, dans les deux mois suivant la dernière délibération, afin de les informer de l'adoption du programme.

Chaque année, le PLPDMA fait l'objet d'un bilan par l'équipe en charge du projet qui est présenté à la CCES pour avis. Il est ensuite rapporté, ainsi que l'avis de la commission, à l'organe délibérant et mis à disposition du public.

Le PLPDMA fait également l'objet d'une évaluation tous les six ans par la CCES. Celle-ci transmet par la suite ses conclusions à l'exécutif de la collectivité qui en fait rapport à l'organe délibérant. Ce dernier se prononce alors sur la nécessité de la révision partielle ou totale du programme d'actions.

La figure 6 présente le schéma du cycle de vie du PLPDMA.



Source ADEME

Figure 6 : Cycle de vie du PLPDMA

III – Synthèse de l'état des lieux du territoire du SMICTOM des Flandres

3.1) Politique de gestion des déchets du SMICTOM des Flandres

La gestion des déchets n'est pas identique sur l'ensemble du territoire du SMICTOM des Flandres. Ceci est dû à sa composition particulière. En effet, le territoire du syndicat est réparti sur deux Communautés de Communes : la Communauté de Communes Flandres Lys (CCFL) et une partie de la Communauté de Communes Flandre Intérieure (CCFI).

La zone CCFI du SMICTOM est elle-même subdivisée en deux parties : la zone SMICTOM-CCFI (en bleu) et la zone SMICTOM – ex- Houtland (en jaune). Au total, le territoire du syndicat comporte trois zones distinctes en termes de gestion des déchets (figure 7)

La Communauté de Communes Flandre Intérieure a délégué ses compétences Collecte et Traitement des Déchets au syndicat. En revanche, la Communauté de Communes Flandre Lys a conservé sa compétence Collecte et n'a délégué que sa compétence Traitement au SMICTOM des Flandres.

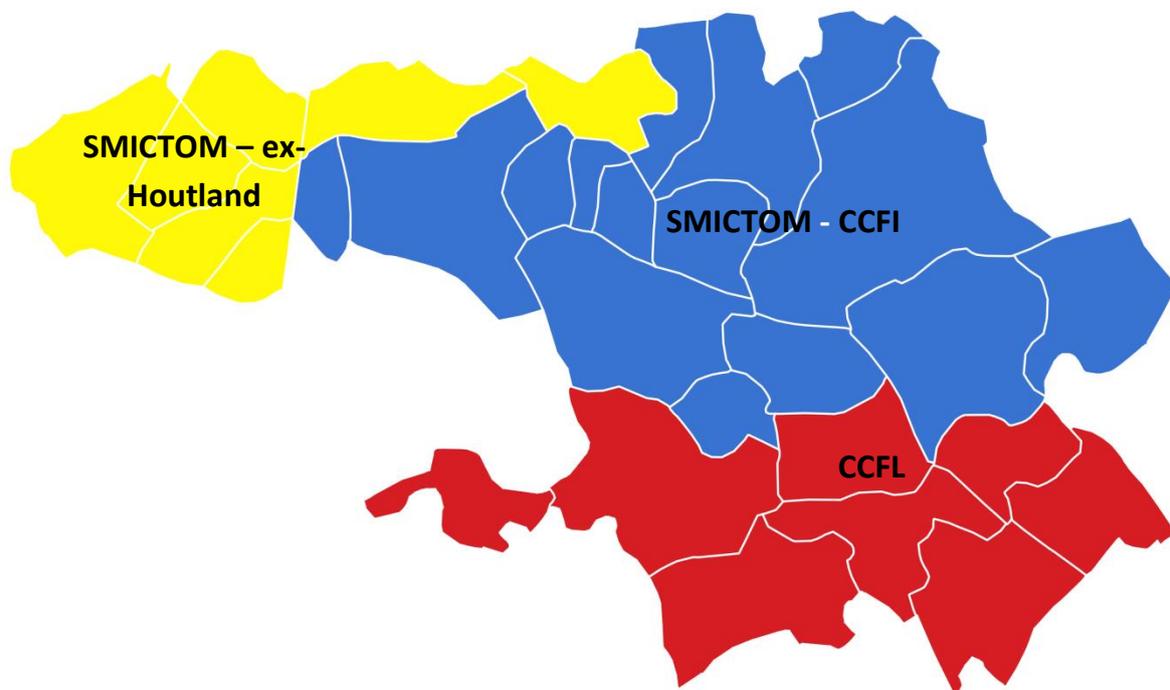


Figure 7 : Cartes des 3 zones du SMICTOM des Flandres

Le tableau ci-dessous présente les modalités de collecte et de traitement des différents flux de déchets sur le territoire du SMICTOM des Flandres en 2017, année de référence (modes de collecte de la CCFL compris)

Flux de déchets	Modes de Collecte	Modes de Traitement
<p>Ordures Ménagères Résiduelles</p> 	<p><u>SMICTOM-CCFI</u></p>  <p>-Collecte en sacs et en Porte à Porte (PAP) Marché de prestations : Veolia Propreté Nord Normandie Fréquence de collecte : Hebdomadaire et bihebdomadaire pour certaines communes</p> <p>-Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) pour 3 communes Marché de prestations (Veolia Propreté Nord Normandie) Fréquence de collecte : bihebdomadaire</p>	<p>Les déchets collectés sont apportés au quai de transfert de Strazeele (59) puis envoyés au Centre de Valorisation Energétique « Flamoval » à Arques (62)</p> <p>Les déchets sont envoyés à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) sur l'écosite de la Société Baudalet Environnement à Blaringhem (59)</p>
	<p><u>CCFL</u></p>  <p>Collecte en bacs et en PAP Marché de prestations : Veolia Propreté Nord Normandie Fréquence de collecte : hebdomadaire</p>	
	<p><u>CCFI-ex-Houtland</u></p>  <p>Collecte en sacs et en PAP Marché de prestations : Société Baudalet Environnement Fréquence de collecte : hebdomadaire</p>	

Flux de déchets	Modes de collecte	Modes de traitement
<p>Emballages</p>  	<p><u>SMICTOM-CCFI</u></p>  <p>-Collecte en sacs et en PAP Marché de prestations : Veolia Propreté Nord Normandie Fréquence de collecte : hebdomadaire et bihebdomadaire pour certaines communes</p> <p>-Collecte en PAV pour 3 communes Marché de prestations : Veolia Propreté Nord Normandie Fréquence de collecte : bihebdomadaire</p>	<p>Les déchets recyclables sont envoyés au Centre de Tri de Strazeele (59) exploité jusqu'au 28 Février 2019 par la Société Veolia Propreté Nord Normandie puis transférés à partir du 1^{er} Mars 2019 au Centre de Tri de Paprec à Harnes (62)</p>
	<p><u>CCFL</u></p>  <p>Collecte en bacs Marché de prestations : Veolia Propreté Nord Normandie Fréquence de collecte : hebdomadaire</p>	
	<p><u>CCFI – ex – Houtland</u></p>  <p>Collecte en bacs Marché de prestations : Société Baudalet Environnement Fréquence de collecte : hebdomadaire</p>	<p>Les déchets recyclables sont envoyés au Centre de Tri Récup'Aire à Aire sur la Lys (62)</p>
<p>Verre</p> 	<p><u>SMICTOM-CCFI et CCFL</u></p>  <p>Collecte en PAV (colonnes à verre) Marché de prestations : Mineris 248 colonnes à verre en 2018</p>	<p>Le verre est envoyé à la verrerie Prover à Wingles (62)</p>
	<p><u>SMICTOM-ex-Houtland</u></p>  <p>-Collecte en PAV (colonnes à verre) Marchés de prestations : Mineris 30 colonnes à verre en 2018</p> <p>-Collecte en bac réalisée en PAP Marché de prestations : Société Baudalet Environnement Fréquence de collecte : mensuelle</p>	<p>La Société Baudalet Environnement transfère au préalable le verre sur l'écosite de Blaringhem puis envoie ce verre pour traitement à la verrerie Prover de Wingles(62)</p> <p>Le verre collecté par Mineris est envoyé en traitement à la verrerie Prover à Wingles (62)</p>

Flux de déchets	Modes de collecte	Modes de traitement
<p>Végétaux</p> 	<p><u>SMICTOM – CCFI</u></p>  <p>-Collecte en PAV (bennes) Marché de prestations : Société Baudalet Environnement 30 bennes en 2018 Fréquence de collecte variant entre 1 et 5 fois par semaine -Collecte réalisée en PAP pour certaines communes (sacs compostables ou fagots) Marché de prestations : Véolia Propreté Nord Normandie Fréquence de collecte : hebdomadaire</p>	<p>Les végétaux collectés par Baudalet Environnement et Veolia Propreté Nord Normandie sont envoyés à la plateforme « végétaux » de Strazeele (59)</p> <p>Ils sont ensuite broyés et transférés à la plateforme de compostage sur l'écosite de Baudalet à Blaringhem (59)</p> <p>Marchés de prestations : Astradec (broyage + transfert) et Société Baudalet Environnement</p>
	<p><u>SMICTOM- ex – Houtland</u></p>  <p>Collecte en PAV (bennes) Marché de prestations : Société Baudalet Environnement Fréquence de collecte variant entre 1 et 5 fois par semaine</p>	
<p>Textile, Linge de maison et chaussures (TLC)</p>	<p>114 bennes TLC sur l'ensemble du territoire du SMICTOM des Flandres réparties sur 84 points de collecte</p> <p>Convention avec l'éco-organisme Eco-TLC</p>	<p>Recyclage ou réemploi des textiles (Le Relais – Bruay La Buisnière (62), Azimut – Villeneuve d'Ascq (59), Pas sur Pas – Wattrelos (59), Emmaüs(59), Croix Rouge (59))</p>
<p>Encombrants et objets encombrants</p>	<p><u>SMICTOM –CCFI et ex- Houtland</u></p>  <p>Collecte réalisée sur rendez-vous Service gratuit, réservé aux personnes à mobilité réduite, sans permis ou ayant un véhicule dont la taille n'est pas adaptée aux déchets à évacuer</p>	<p>Les encombrants et objets encombrants sont pré-triés par un agent avant leur dépôt en déchèteries. La valorisation est effectuée en fonction de la matière</p>
<p>Déchèteries</p> 	<p>7 déchèteries sur l'ensemble du territoire</p>	<p>49% des déchets sont orientés vers la valorisation de matières (bois, batterie, D3E...)</p> <p>42% sont valorisés énergétiquement (OMR, Encombrants, DDS...)</p> <p>9% des déchets sont enfouis (gravats, amiante, OMR)</p>

Flux de déchets	Modes de collecte	Modes de traitement
Déchets non ménagers	Collecte des déchets recyclables, ordures ménagères et papiers/cartons en hyper-centre d'Hazebrouck (zone essentiellement commerciale) Accès à la plateforme « végétaux » de Strazeele pour les services espaces verts de la CCFI et de certaines communes Accès à la plateforme « végétaux » d'Ebblinghem aux services espaces verts de 3 communes de l'ex-Houtland	

Le financement de la collecte et du traitement des déchets mis en place par le SMICTOM des Flandres dans la zone de la CCFI est un budget établi sur la base d'un coût de service auquel contribue la CCFI grâce à la perception de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le taux, applicable à chaque commune membre, est fixé par la CCFI. La CCFL a, quant à elle, mis en place en 2005 la tarification incitative par le biais de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Ce type de tarification inclut une part variable dans le montant de la REOM ou de la TEOM, liée à la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levée) par chaque ménage.

3.2) Données socio-économiques et environnementales

Le territoire du SMICTOM des Flandres est composé de 30 communes réparties sur deux Communautés de Communes. Il compte 109 792 habitants en 2017 (données INSEE de 2015 en vigueur du 1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017). Sa densité de population est de 209 habitants au km².

La population du SMICTOM des Flandres n'a cessé de croître au fil des ans et a brusquement augmenté en 2015, avec l'intégration au territoire des huit communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Houtland. Soit une augmentation de 8.2% de la population.

Le territoire est caractérisé par une dominante de surface agricole avec cependant un équilibre entre le nombre de communes rurales et de communes urbaines.

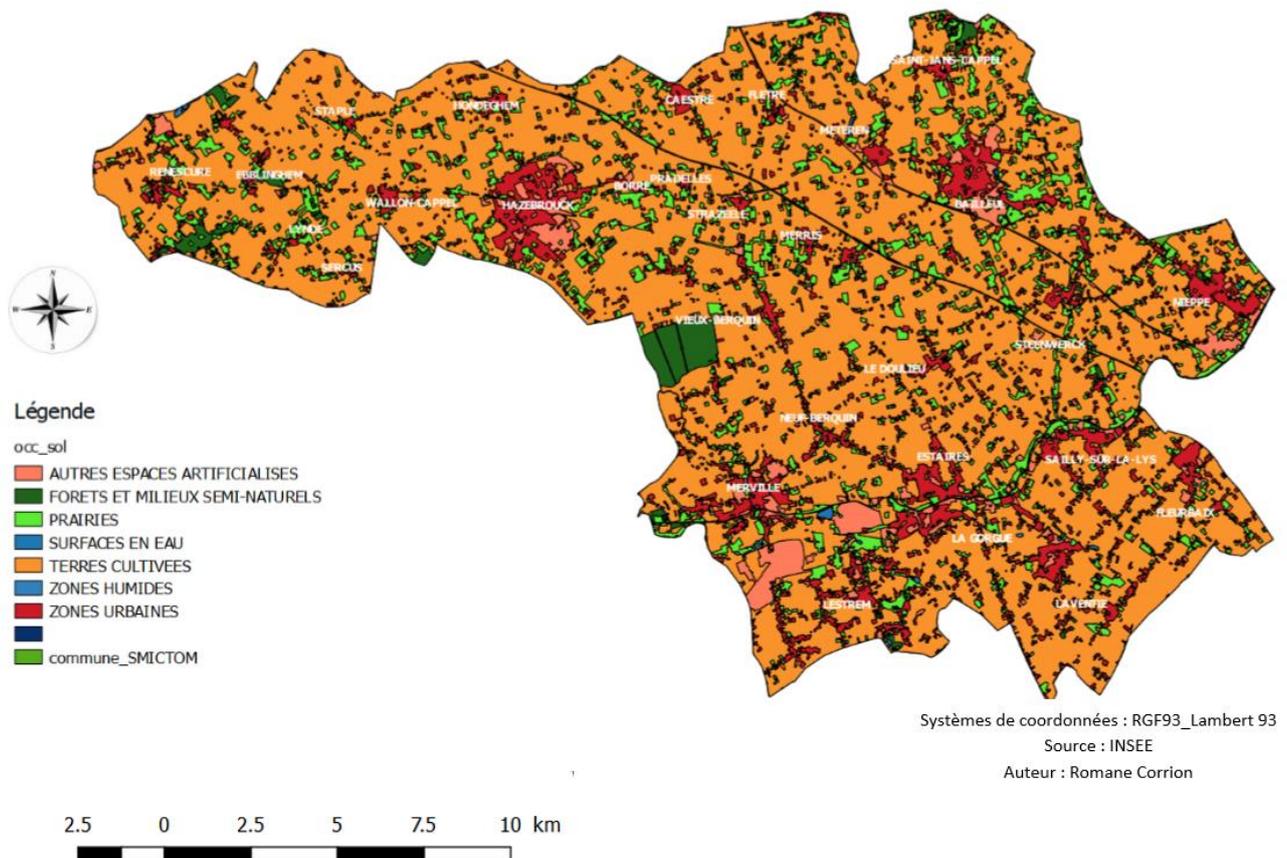


Figure 8 : Occupation du sol du territoire du SMICTOM des Flandres

Les données sociales, économiques et environnementales du territoire ont été analysées sous l'angle de la prévention des déchets. Pour chaque donnée, il a été évalué :

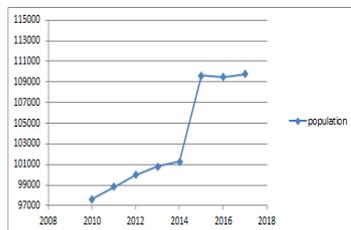
- En quoi cette donnée pouvait être un atout ou une contrainte pour l'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA
- Quelle action de prévention pouvait potentiellement découler de cette donnée
- Quel public peut être ciblé
- Quelle production de déchets potentiels découle de cette information

Données Sociales

Population

Population qui augmente au fil des ans, avec une brusque croissance en 2015, due à l'agrandissement du territoire.

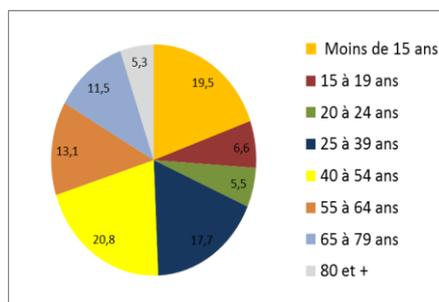
Cette croissance régulière est due au solde naturel, mais aussi au solde migratoire, avec une attractivité résidentielle à son plus haut niveau depuis 40 ans.



L'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire implique une nécessité de sensibiliser la nouvelle population à la prévention et aux gestes de tri afin d'éviter un accroissement de la production de déchets.

Tranches d'âges de la population

Les catégories d'âges majoritaires sur le territoire sont les personnes âgées de moins de 15 ans (19,5%) et les personnes entre 40 et 54 ans (20,8%)

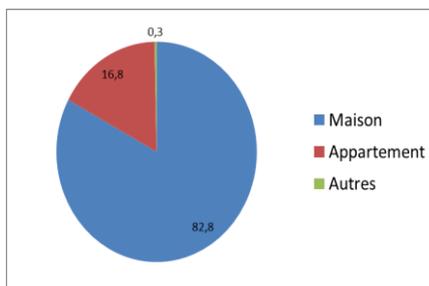


Les catégories majoritaires sont des publics à cibler pour des actions de sensibilisation à la prévention des déchets. La sensibilisation des moins de 15 ans peut passer notamment par le milieu scolaire et le milieu associatif.

Une population jeune indique également un gisement potentiel de déchets liés à la petite enfance.

Logement

Le parc du logement du territoire est composé à 82% de maisons. Les habitats collectifs sont concentrés au niveau des zones plus urbanisées.

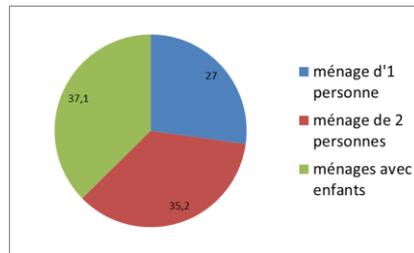


La présence majoritaire de maisons dans un territoire principalement rural implique une grande proportion de jardins. Ce qui offre l'opportunité de développer le compostage domestique, l'adoption de poules, et la promotion du jardinage au naturel.

La présence, bien que plus faible, d'habitats collectifs offre aussi l'opportunité de développer le compostage collectif et de travailler avec les bailleurs, les associations de quartiers et les professionnels de l'immobilier.

Composition des ménages

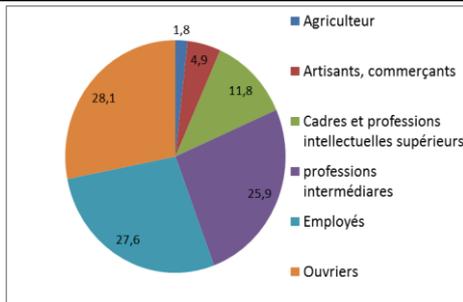
Le pourcentage de ménages avec enfants est assez important sur le territoire (37,8%)



Une grande part de ménages avec enfants implique non seulement un gisement de déchets potentiel liés à la petite enfance, mais aussi la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation dans les écoles. Les enfants sensibilisés pourront ainsi à leur tour sensibiliser leurs parents. La proportion de ménages seuls ou sans enfants indique aussi qu'il faudra réfléchir à un moyen d'atteindre ces personnes pour les sensibiliser à la prévention des déchets.

Catégories socio-professionnelles

Les emplois du secteur tertiaires sont majoritaires (70,2%) et en augmentation, signe d'une tertiarisation des activités économiques du territoire (employés, cadres, professions intermédiaires). La part d'ouvriers est également importante (28,1%)



La part importante d'emplois du secteur tertiaire indique que les déchets liés aux activités bureautiques ainsi que les déchets des artisans/commerçants sont deux gisements qu'il faudra peut-être prioriser dans le programme d'actions. Cela peut offrir une opportunité pour mettre en place une sensibilisation des artisans commerçants, ou encore une mise en place d'une éco-exemplarité des collectivités. Un travail avec les collectivités et les entreprises pourrait être mis en œuvre.

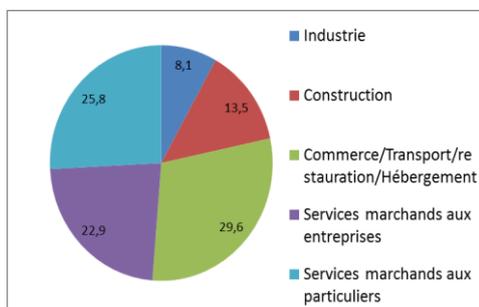
Informations

Apports pour le programme d'actions

Données économiques

Entreprises du territoire

4760 entreprises sont présentes sur le territoire. Le secteur commerce ; restauration ; hébergement est le plus représenté (29,6%), suivi des secteurs des services marchands aux particuliers et aux entreprises



Le territoire comporte également 7 polarités commerciales (GMS)

Le nombre important d'entreprises sur le territoire en fait un public important à sensibiliser dans le cadre du programme et avec lequel il serait intéressant de travailler (notamment les commerçants, les restaurants et les acteurs de l'hébergement).

Les GMS étant un lieu de consommation, il serait intéressant de diffuser grâce à ces acteurs, des messages sur la consommation plus responsable et sur la réduction des déchets à l'achat.

Etablissements	
<p>Les établissements du secteur du commerce, de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé sont plus nombreux sur le territoire que les autres types d'établissements</p>	<p>Les activités de ces établissements vont générer des déchets de type bureautique (papiers, cartons, emballages etc), mais aussi des déchets alimentaires (restauration) et des déchets plus spécifiques (textiles sanitaires, DASRI etc).</p> <p>Des actions de prévention pourraient apporter une solution à la production de déchets au sein de ces établissements.</p>
Migration domicile - travail	
<p>De nombreux actifs du territoire ne travaillent pas dans leur commune de résidence (>70%).</p>	<p>Une forte mobilité de la population active est un facteur à prendre en compte dans le travail de sensibilisation des ménages du territoire. Pour que des actions de sensibilisation soient efficaces, elles devront être effectuées en soirée, durant les weekends ou sur les lieux de travail. De plus, une forte mobilité peut induire une prise de repas à l'extérieur importante, et donc une production de déchets d'emballages et alimentaires conséquente.</p>
Activités touristiques	
<p>Le secteur touristique est un levier économique assez important du territoire, avec des activités centrées sur la culture, le loisir et la détente. Le secteur de la randonnée (pédestre, cyclable et équestre) est particulièrement développé.</p>	<p>Les acteurs du tourisme sont des partenaires intéressants pour mener des actions de sensibilisation auprès des touristes et des randonneurs sur le territoire.</p>
Développement du numérique	
<p>Plusieurs communes du territoire sont engagées dans le développement d'actions numériques d'intérêt général dans le domaine de l'administration, du commerce et de l'éducation.</p> <div style="text-align: right;">  </div>	<p>Le développement du numérique sur le territoire offre une opportunité pour diminuer les déchets bureautiques dans les collectivités. L'utilisation des réseaux sociaux peut aussi être un moyen de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets.</p>

Information	Apports pour le programme d'actions
Données environnementales	
Biodiversité	
Présence de zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF), d'une réserve naturelle régionale et de plusieurs autres sites naturels sur le territoire. 	La richesse du patrimoine faunistique et floristique ainsi que la présence de zones protégées sont des facteurs à mettre en avant dans la sensibilisation des habitants et des touristes à la réduction des déchets.
Patrimoine naturel, culturel et architectural	
Le territoire possède une grande richesse en termes de paysages, d'architectures, d'histoire et de cultures. De nombreux bâtiments (beffrois, musées, châteaux, chaumières flamandes, estaminet etc) et de paysages (monts des Flandres, forêt domaniale de Nieppe) en témoignent	La protection du patrimoine flamand et la préservation du cadre de vie sont des facteurs à mettre en avant dans la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets

3.3) Pratiques effectives des collectivités en termes de prévention des déchets

Afin de compléter l'état des lieux de son territoire, le SMICTOM des Flandres a réalisé, en Avril 2018, une enquête auprès de ses 30 communes et de ses 2 Communautés de Communes. L'enquête a été établie sous la forme d'un questionnaire envoyé par courrier et par mail. Elle avait pour objectif de recenser :

- Toutes les initiatives existantes en termes de réduction des déchets sur le territoire
- Les éco-gestes pratiqués au sein des services des collectivités
- Les associations, les entreprises et les groupes citoyens du territoire engagés dans la réduction des déchets

Aux termes de l'enquête, 18 collectivités ont répondu, soit un taux de réponse de 56%.

Voici les principaux résultats qui sont ressortis de l'analyse de l'enquête et qui montrent les comportements en termes de réduction des déchets des services des collectivités du territoire :

- Peu de communes ont mis en place des mesures d'accompagnement des habitants à la réduction des déchets
- 64% des collectivités pratiquent au sein de leurs services des éco-gestes sur l'utilisation du papier (impression recto-verso, utilisation de feuilles imprimées pour le brouillon, utilisation de papier recyclé...)

- 82% mènent des actions de sensibilisation afin de diminuer l'utilisation des produits dangereux pour l'entretien des locaux
- La plupart des collectivités mettent en place des mesures pour réduire les déchets lors d'évènements communaux (vaisselle réutilisable, sensibilisation...)
- Plusieurs collectivités ont mis en place des actions pour réduire les déchets végétaux de leur territoire (compostage domestique, compostage collectif, mulching, broyage...)

L'enquête a également montré un désir des communes d'être accompagnées pour mettre en place des actions de prévention sur leur territoire. La plupart d'entre elles souhaitent également que des actions de sensibilisation soient menées dans les établissements scolaires. Il a également été suggéré d'associer au programme d'actions les GMS et les commerçants, et de commencer par la mise en place d'actions simples.

Grâce à cette enquête, plusieurs associations, commerces, entreprises et groupes citoyens du territoire engagés dans la réduction des déchets ont pu être identifiés.

3.4) Evolution de la production de déchets

Evolution de la production de déchets totale

La figure ci-dessous montre l'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2017.

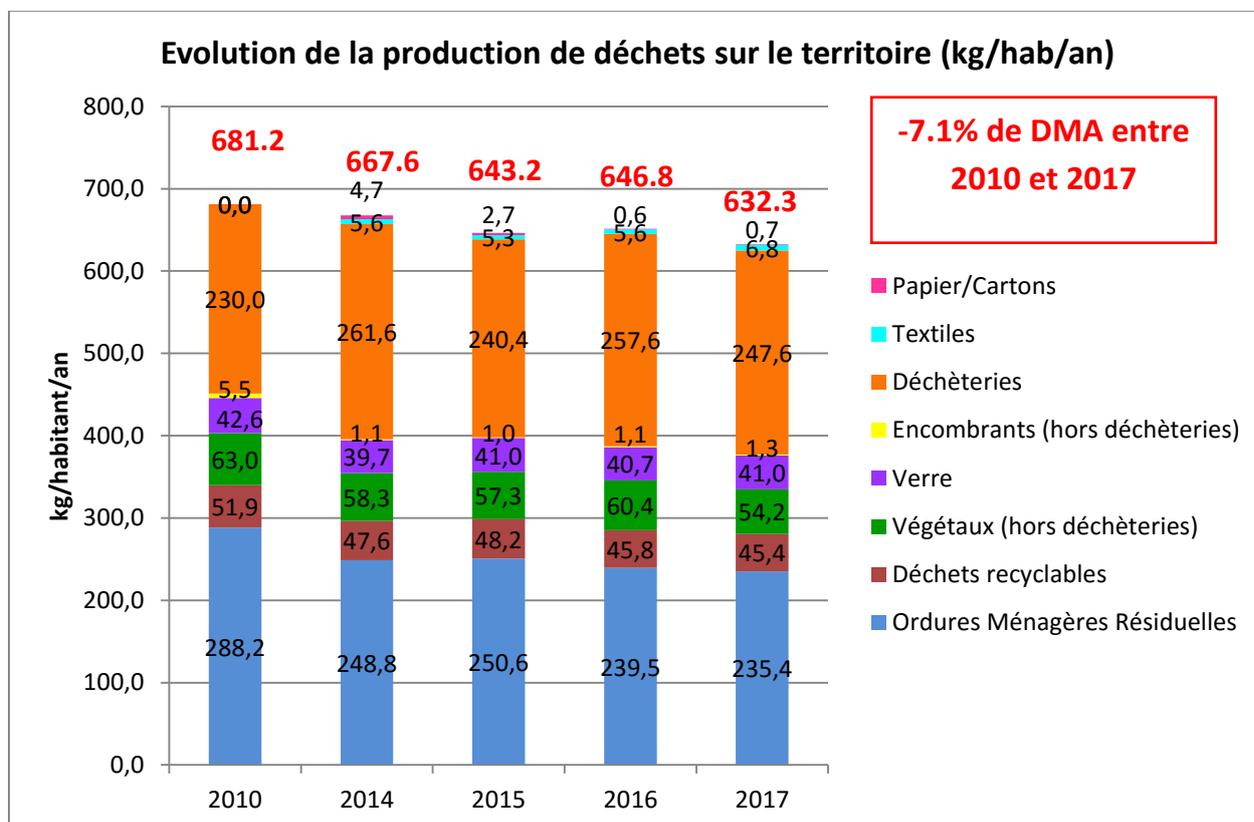


Figure 9 : Evolution de la production de déchets sur le territoire (kg/hab/an)

Entre 2010 et 2017, la quantité de déchets produits par habitant a diminué de 7.1%. Durant cette période il a été constaté :

- Une diminution importante des ordures ménagères résiduelles (-18,3%) et des déchets recyclables (-12,5%). Cette diminution est progressive et plus ou moins forte en fonction des années (sauf en 2015 où les déchets recyclables ont augmenté avant une nouvelle diminution). La baisse de production de ces deux flux explique en partie la diminution des DMA entre 2010 et 2017.
- Une production de déchets en verre stable
- Une forte diminution des encombrants hors déchèteries, dû à l'arrêt de la collecte en porte à porte de ce flux en 2012 (collecte uniquement sur rendez-vous par la suite).
- Une diminution des végétaux collectés hors déchèteries (-13%) (sauf augmentation en 2016 avant une nouvelle diminution).
- Une augmentation fluctuante mais importante des apports en déchèteries (+7%). Ceci est dû en partie à l'augmentation des tonnages des encombrants (report du flux en déchèteries des encombrants collectés en porte à porte).

Répartition des catégories de déchet en 2017

En 2017, la production des déchets sur le territoire du SMICTOM des Flandres est répartie de la façon suivante :

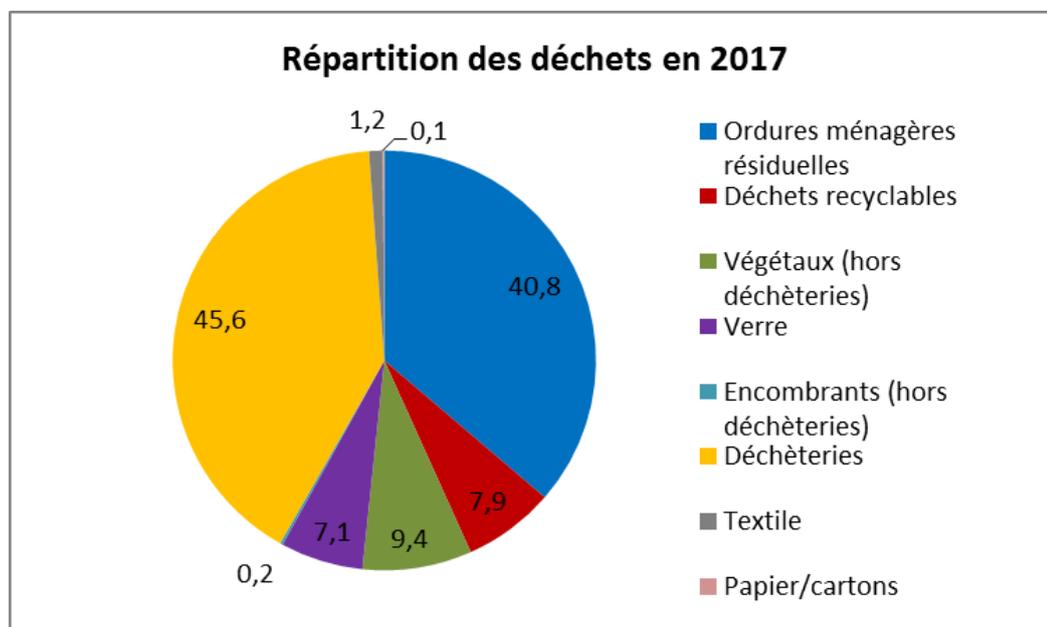


Figure 10 : Répartition des catégories de déchets en 2017

Comme l'indique la figure ci-dessus, les flux de déchets quantitativement plus importants sont les ordures ménagères résiduelles, les déchets de déchèteries et dans une moindre mesure les végétaux (hors déchèteries).

Comparaison avec les productions régionales et nationales

La figure ci-dessous montre la production de déchets ménagers et assimilés et d'ordures ménagères résiduelles du SMICTOM des Flandres, de la région Hauts de France et de la France entière (données 2015).

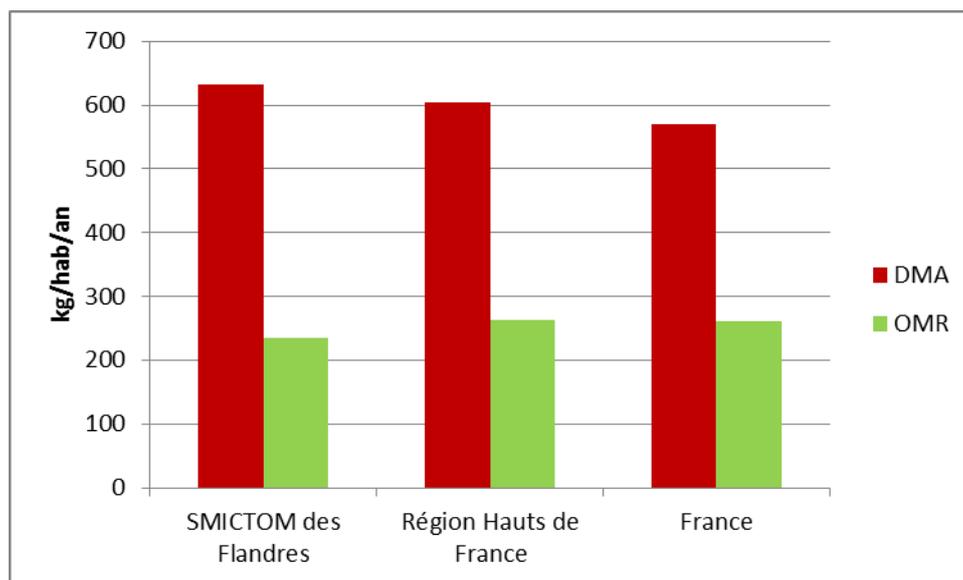


Figure 11 : Comparaison des productions de déchets au niveau local, régional et national en 2015

A la lecture du graphique, il peut être constaté que la production de DMA du syndicat est supérieure à celles de la Région et de la France. En revanche, la quantité d'OMR est bien en dessous des moyennes nationale et régionale.

Focus sur les catégories de déchets en déchèteries

Le SMICTOM des Flandres possède 7 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. La figure ci-dessous montre la répartition des flux de déchets dans les déchèteries en 2017 en kilogrammes par habitant.

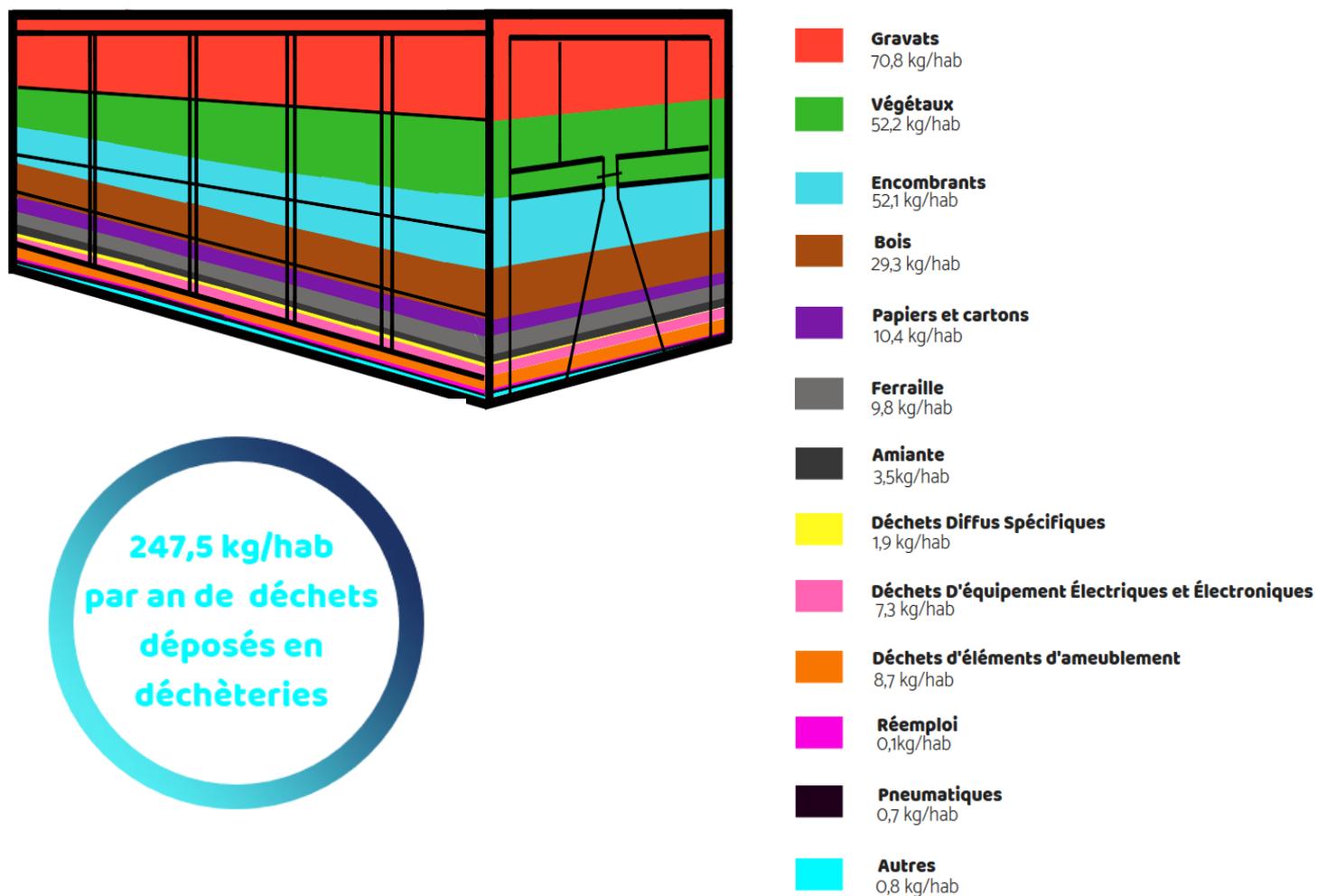


Figure 12 : Répartition des catégories de déchets en déchèteries en 2017

En 2017, les catégories majoritaires de déchets en déchèteries sont les végétaux, les encombrants et les gravats. Elles représentent à elles trois plus de 70% de l'ensemble des apports en déchèteries.

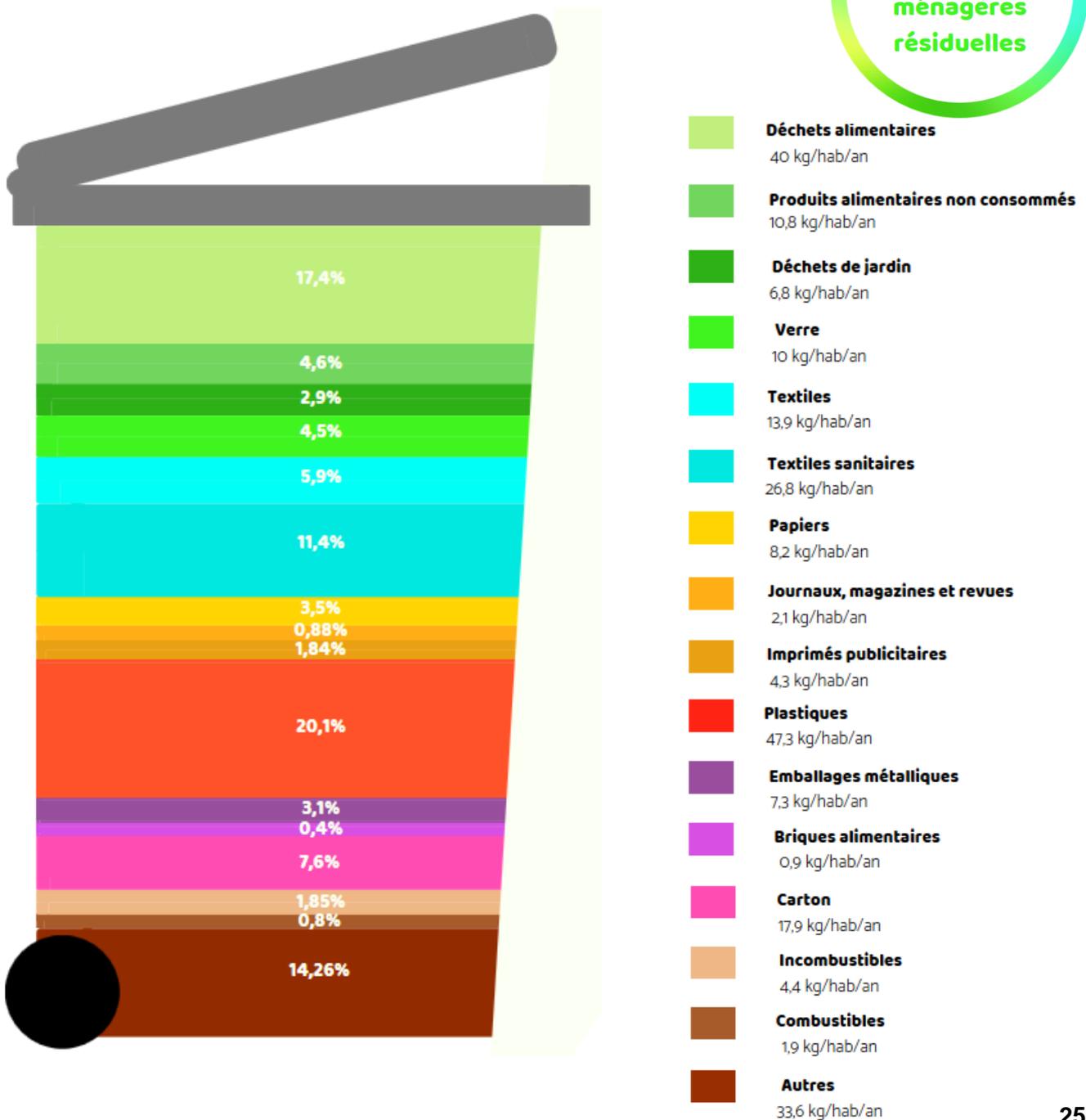
Focus sur la composition des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets non recyclables, produits par les ménages, qui restent après les collectes sélectives (déchets recyclables, végétaux, verre). Cette fraction est parfois appelée « la poubelle grise ».

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) étant les plus représentées dans la production de déchets de 2017, il semblait indispensable de connaître leur composition, afin d'identifier les gisements de déchets à réduire en priorité dans le cadre du PLPDMA.

En Mai 2018, une caractérisation des OMR a donc été menée par un bureau d'études, Celle-ci a permis d'identifier les catégories et sous-catégories de déchets majoritaires.

**235 kg/hab
par an d'ordures
ménagères
résiduelles**



Les catégories de déchets les plus représentées dans les ordures ménagères résiduelles en 2018 sont :

- Les plastiques (bouteilles en PET, PEHD, les barquettes et films plastiques) : 20,1%
- Les déchets alimentaires (restes de repas) : 17,4%
- Les textiles sanitaires : 11,4%
- Autres déchets (éléments fins, autres putrescibles) : 14,26%

Le grand nombre de plastiques, de verre et de papiers trouvés dans les OMR indique qu'en accompagnement des actions de prévention, de nouvelles actions de sensibilisation des habitants du territoire au tri des déchets sont nécessaires.

Le SMICTOM des Flandres mettra en place par la suite l'extension des consignes de tri, ce qui permettra de diminuer encore la quantité d'ordures ménagères.

Gisements d'évitement prioritaires

L'identification des gisements prioritaires est nécessaire afin de cibler les produits sur lesquels il est prioritaire d'agir. La connaissance de ces gisements permet de :

- Posséder une vue d'ensemble des flux sur lesquels il faut agir en priorité
- Hiérarchiser les actions du programme
- Fixer des objectifs en adéquation avec l'importance du flux

La priorisation des gisements a été réalisée selon la méthode du Plan National de Prévention des Déchets, qui se repose sur trois critères environnementaux :

- L'importance des tonnages générés
- L'intérêt environnemental de la réduction du tonnage de chaque flux (en termes de réduction de gaz à effet de serre et de toxicité)
- Le potentiel de réduction estimé de chaque flux, afin de faire porter l'effort de prévention sur les gisements où le progrès est le plus immédiat.

Au regard de l'analyse effectuée précédemment, différents gisements de déchets semblent ressortir (figure 13):

- Les ordures ménagères résiduelles :

Bien qu'elles aient significativement diminué depuis 2010 (52,8 kg/habitant en moins), les OMR restent l'un des flux majoritaires de la production de déchets sur le territoire. La caractérisation a montré que les déchets alimentaires (restes de repas), les déchets plastiques (bouteilles en PET, PEHD, films, barquettes) et les textiles sanitaires (mouchoirs, essuie-tout, couches, lingettes...) sont les catégories les plus représentées dans le flux.

Parmi les OMR, une grande part du gisement peut faire l'objet d'actions de prévention telles que le compostage, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'amélioration des performances de tri, la consommation responsable, le développement du stop pub etc.

➤ Les déchets de déchèteries

Les apports en déchèteries ont augmenté fortement et représentent l'un des flux majoritaires de la production de déchets. Les catégories les plus représentées sont les gravats, les végétaux et les encombrants. Des actions telles que le développement du réemploi et de la réparation, le compostage ou encore la promotion du mulching, du broyage peuvent être mises en place pour réduire ces gisements. Etant difficile d'agir sur la production de gravats (potentiel de réduction du gisement inconnu), ce gisement ne sera pas pris en compte dans le programme.

➤ Les déchets végétaux (hors déchèteries)

Dans une moindre mesure, les déchets végétaux issus des points d'apport volontaires font également partie des flux de déchets majoritaires. Comme il l'a été indiqué ci-dessus, des actions comme le développement du compostage, du mulching ou encore du broyage permettront de réduire ce flux.

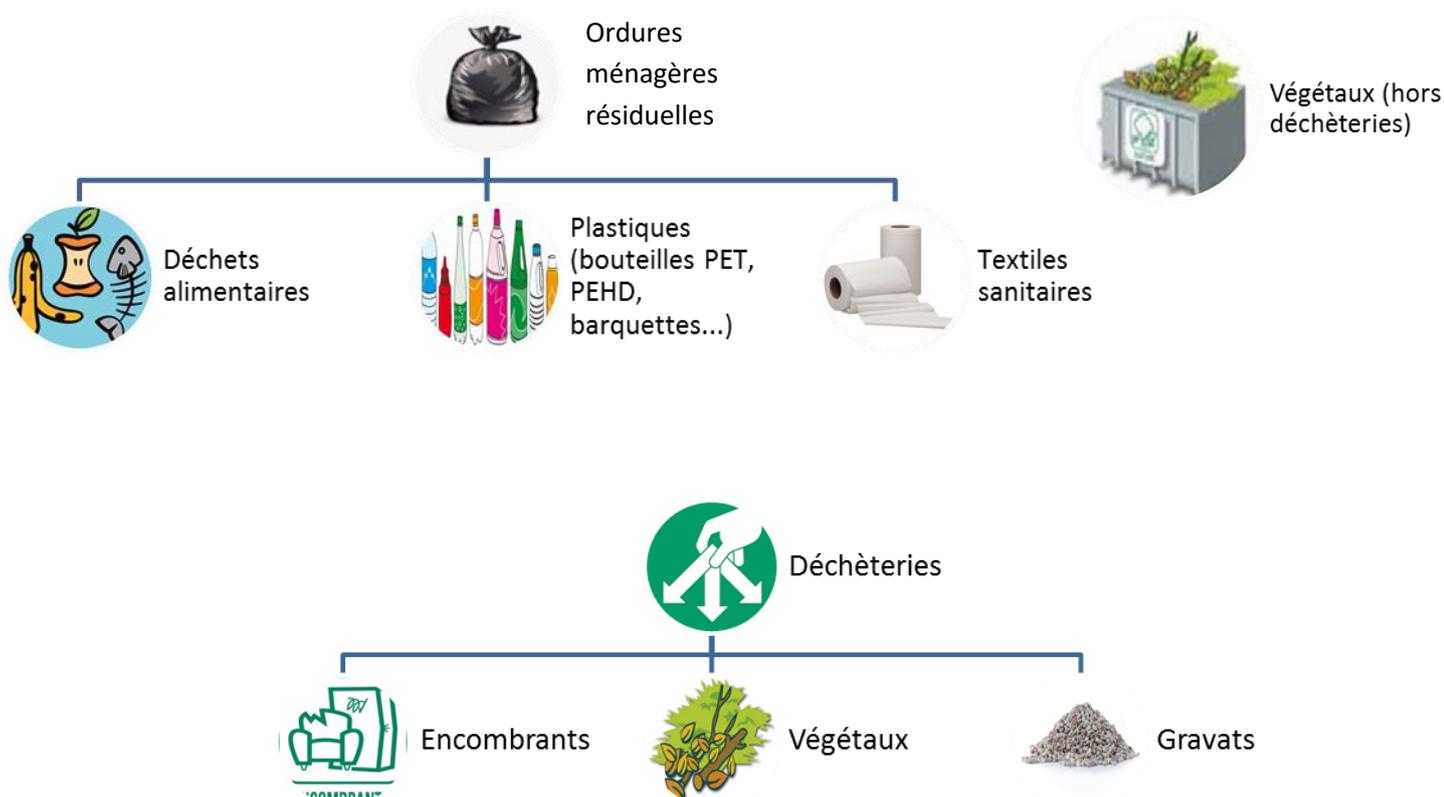


Figure 13 : Gisements de déchets prioritaires

Les gisements d'évitement prioritaires identifiés sur le territoire conduisent à cibler certaines actions dans le cadre du PLPDMA :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Le développement du compostage (domestique et partagé)
- La promotion du réemploi, de la réutilisation et de la réparation
- La réduction des emballages (achats malins, vrac)
- La promotion d'une hygiène durable (ex : couches lavables)
- La promotion de techniques de jardinage responsables (mulching, broyage)
- La distribution du stop-pub

Potentiel de réduction

Le potentiel de réduction d'une action est la fraction dont on peut envisager de réduire un gisement par cette action. Il est exprimé en kg/habitant/an.

Les potentiels de réduction des actions citées ci-dessus sont basés sur les calculs de l'ADEME réalisés dans son étude en 2016 concernant l'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction et des impacts environnementaux évités pour 15 actions de prévention. Les gisements d'évitement ont été établis grâce à l'analyse de la production des déchets présentée précédemment.

Actions de prévention	Catégories de déchets	Flux concernés	Gisements d'évitement	Potentiel de réduction
Compostage domestique	Déchets alimentaires	OMR	40 kg/hab/an	20 kg/hab/an
	Déchets de jardin	OMR/Végétaux	6,8 kg/hab/an	
Compostage collectif	Déchets alimentaires	OMR	40 kg/hab/an	11 kg/hab/an (habitant participant à l'action)
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Déchets alimentaires et Produits non consommés	OMR	10 kg/hab/an	8 kg/hab/an
Promotion du réemploi	Textiles, mobilier, DEEE, encombrants	TLC/Déchèteries	56 kg/hab/an	5.2 kg/hab/an
Promotion de l'hygiène durable	Textiles sanitaires	OMR	26.8 kg/hab/an	0.85 kg/hab/an
Distribution du Stop Pub	Imprimés publicitaires	OMR/CS	4.3 kg/hab/an	1.2 kg/hab/an
Réduction des emballages	Emballages	OMR/CS	47 kg/hab/an	15 kg/hab/an
			148,6 kg/hab/an	61,25 kg/hab

3.5) Scénario tendanciel

Un scénario de l'évolution de la production de DMA d'ici 2020 a été établi, dans l'hypothèse où la démographie du territoire continuera à suivre la même tendance que les années précédentes et où aucune nouvelle mesure de prévention ne sera mise en place.

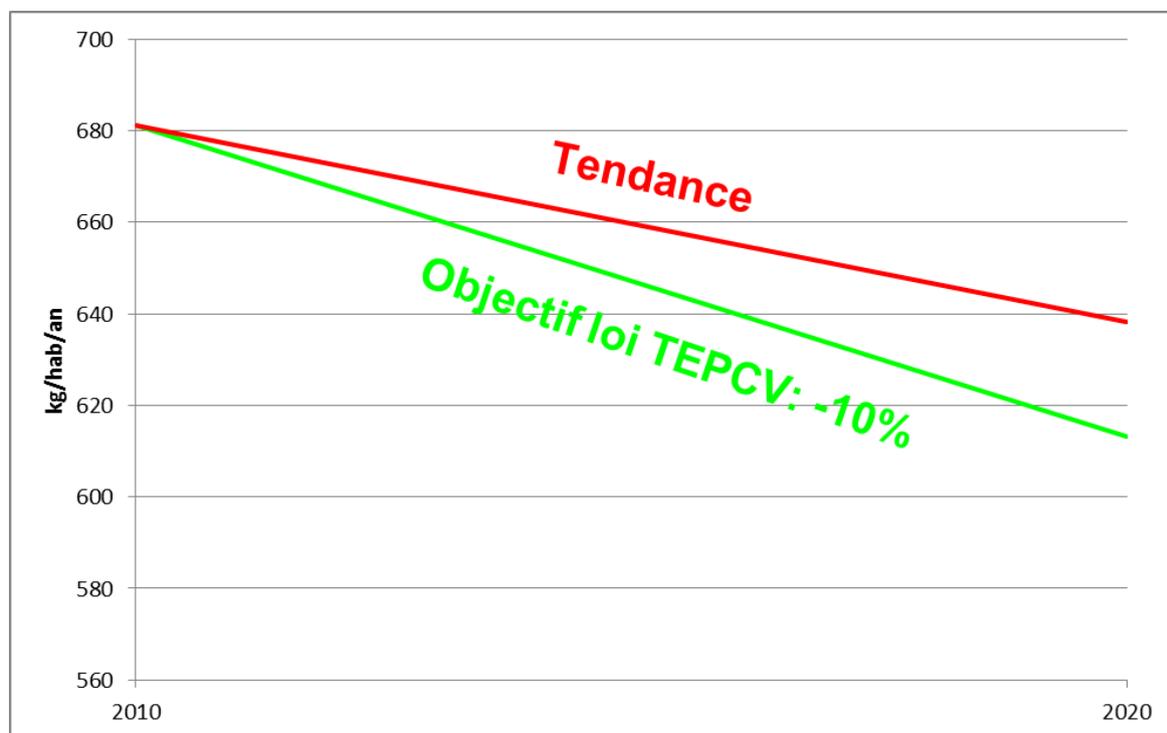


Figure 14 : Prospective de l'évolution de la production des déchets d'ici 2020

Le scénario montre une diminution de la production de déchets en 2020 de 6.3% par rapport à 2010. Cette réduction reste en deçà de celle fixée par les objectifs du gouvernement (soit 10% de moins de DMA par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010). De plus, en 2017, la production de déchets ayant diminué de 7.1% par rapport à 2010, le scénario laisse supposer une augmentation progressive de la production de déchets. Ceci est dû principalement à l'augmentation très importante des apports en déchèteries (+30% par rapport à 2010). Afin de contribuer au mieux aux objectifs nationaux, il est donc nécessaire de mettre en place de nouvelles mesures de prévention des déchets sur le territoire.

A noter que les quantités d'OMR et de déchets recyclables auront tendance à baisser significativement durant cette période (respectivement -11% et -5,6%). Les actions de prévention devront donc cibler en priorité les flux en déchèteries tout en accentuant la diminution des OMR et des déchets recyclables.

3.6) Mesures de prévention existantes

Au cours des dernières années, plusieurs actions de prévention ont été mises en place sur le territoire du SMICTOM des Flandres. Ces actions ont été portées par le syndicat mais également par d'autres acteurs tels que les communes, les communautés de communes, les entreprises et les associations ou groupes de citoyens. La liste (non exhaustive) ci-dessous détaille plusieurs de ces actions.

Sensibilisation des enfants au tri et au compostage dans les écoles

L'équipe des ambassadeurs du tri du SMICTOM des Flandres est intervenue à plusieurs reprises durant l'année scolaire dans les écoles du territoire pour sensibiliser les élèves aux gestes de tri et au compostage à l'aide de matériel pédagogique prévu à cet effet.



Achat de sacs biodégradables pour les déchets recyclables

En 2015, le SMICTOM des Flandres a remplacé ses sacs de déchets recyclables par des sacs en fécule de pommes de terre. Ces nouveaux sacs sont biodégradables et donc compostables.



Organisation du Salon pour la réduction des déchets

Depuis 2013, chaque année, le SMICTOM des Flandres organise un salon durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Ce salon est l'occasion de faire découvrir aux habitants du territoire des solutions pour réduire ou réutiliser leurs déchets et de mettre en avant des acteurs locaux engagés dans la démarche.



Développement du compostage des déchets organiques des habitants

Le SMICTOM des Flandres encourage depuis plusieurs années les habitants du territoire à la pratique du compostage. Des dépliants explicatifs ont été créés afin d'expliquer aux usagers les principes du compostage. Par ailleurs, des composteurs sont disponibles à la vente à un prix attractif au sein des services du SMICTOM.

Le compostage collectif a été développé par une commune du territoire. Ce projet, porté par des citoyens, a permis d'aboutir à l'installation de 5 lots de 3 composteurs sur différents sites de la communes (parking, arrière de la salle des fêtes, hameaux alentours).



Développement du réemploi

Depuis 2015, le SMICTOM des Flandres a établi un partenariat avec la ressourcerie présente sur son territoire. Celle-ci dispose à présent de locaux au sein des déchèteries du syndicat afin que les usagers puissent y déposer les objets dont ils n'ont plus l'utilité.



Des groupes de citoyens du territoire promeuvent également le développement du réemploi sur le territoire. Tout d'abord grâce aux réseaux sociaux, où des groupes publics mettent en relation donneurs et acquéreurs locaux sans aucune contrepartie financière ou autre.

Une commune de la CCFI a également mis en place un projet, porté par des citoyens, de construction d'une « cabane à dons ». Cette cabane ambulante a pour objectif de développer la culture du don, de favoriser la réutilisation d'objets devenus inutiles et d'éviter le plus possible la mise aux rebus. Elle est mise à disposition dans les lieux publics de la commune et auprès des associations, afin que chacun puisse y déposer ou prendre les objets qu'ils souhaitent.



Adoption de poules

La Communauté de Communes Flandre Lys (dont le territoire fait partie du SMICTOM des Flandres) a mis en place de 2014 à 2016 une opération « J'adopte une poule » sur les communes de son territoire. Chaque foyer pouvait adopter deux poules contre la somme symbolique de deux euros et sous certaines conditions indiquées dans un contrat d'adoption.



Gestes éco-responsables dans les bureaux des collectivités

L'éco exemplarité des collectivités est essentielle pour la mise en place d'un plan d'actions de prévention, afin de montrer l'exemple aux citoyens du territoire et de diffuser une image positive des collectivités.



L'enquête réalisée auprès des communes a montré que la plupart d'entre elles pratiquent d'ores et déjà quelques gestes en faveur de la prévention des déchets au sein de leurs services (impression recto-verso, dématérialisation, utilisation de vaisselle réutilisable, achat de produits d'entretien éco labellisés, sensibilisation des agents). Le nombre d'éco-gestes varie toutefois d'une commune à une autre, certaines étant plus investies.

3.7) Identification des acteurs

Durant l'élaboration de l'état des lieux, un grand nombre d'acteurs a été rencontré : des associations, des organismes publics, des entreprises et des groupes de citoyens. Ces acteurs offrent un potentiel intéressant en termes de partenariat dans le cadre du programme d'actions.

Les acteurs rencontrés ont d'ores et déjà engagés des actions dans le domaine de la réduction des déchets, du développement durable ou plus généralement de l'environnement. Ces actions pourront être valorisées dans le PLPDMA et servir de base de réflexion au programme d'actions.

Les acteurs rencontrés ont montré une forte volonté de s'impliquer dans la réduction des déchets et un réel intérêt à s'investir dans le PLPDMA.

La diversité des partenaires et acteurs est une des clefs du succès du programme d'actions, car chacun peut y apporter ses idées, ses compétences et son réseau de façon complémentaire.

IV- Objectifs et Orientations stratégiques

L'état des lieux du territoire du SMICTOM des Flandres a permis d'identifier différents gisements de déchets à réduire en priorité : les ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets végétaux et les encombrants hors et issus des déchèteries. Les gravats, bien que quantitativement importants, ne rentrent pas dans les objectifs stratégiques fixés par le SMICTOM. Suivant les conclusions du diagnostic du territoire et en accord avec la réglementation en vigueur, le SMICTOM des Flandres s'est fixé un objectif global à atteindre d'ici 2024 et décliné en plusieurs orientations stratégiques.

4.1) Objectif global

Réduire de 10% les DMA produits par habitant d'ici 2024

Le SMICTOM des Flandres s'est fixé comme objectif de réduire la quantité de DMA produits par habitant de 10% d'ici 2024 par rapport à 2017, année de référence. Cela équivaut à une réduction de 63,2kg/habitant en 6 ans.

Dans le cadre de cet objectif, le SMICTOM des Flandres contribuera également au mieux à l'objectif national fixé par la loi TEPCV de diminuer de 10% les DMA produits par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010.

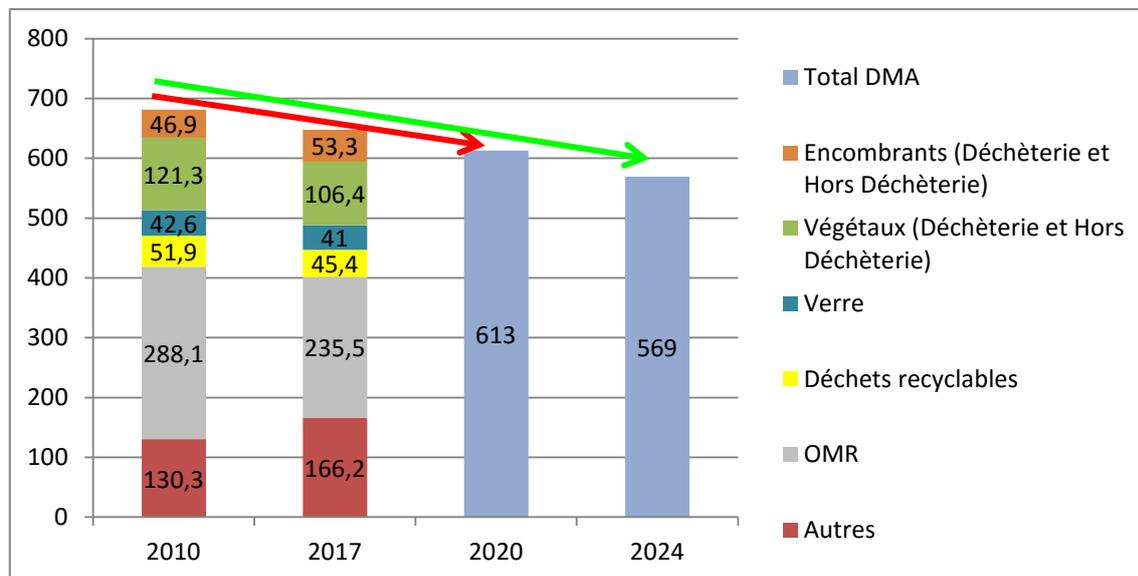


Figure 15 : Objectif global du PLPDMA pour la période 2019-2024



Objectif de la loi TEPCV : -10% de DMA produits par habitant par rapport à 2010



Objectif sur la période 2018-2024 : -10% de DMA produits par habitant par rapport à 2017

4.2) Orientations stratégiques

Travailler à la réduction des flux de déchets prioritaires sur le territoire du SMICTOM des Flandres

- Stabiliser puis réduire les quantités d'encombrants hors et issus des déchèteries grâce à la promotion d'actions en faveur du réemploi, de la réutilisation, de la réparation et du don.
- Réduire les quantités de déchets végétaux en développant des actions telles que le compostage, le mulching, le broyage ou encore la gestion différenciée.
- Accentuer la réduction des Ordures Ménagères Résiduelles chez les habitants, notamment en ce qui concerne les déchets putrescibles, les textiles hygiéniques et les emballages présents dans les OMR.

Travailler à la réduction des déchets issus de la collecte sélective

D'ici 2022, l'extension des consignes de tri sera mise en place sur l'ensemble du territoire français. La totalité des emballages pourra ainsi être mise en collecte sélective, ce qui augmentera, d'après les estimations, de 25% les tonnages de ce flux. En prévoyance de cette augmentation, le SMICTOM des Flandres s'engage à travailler sur la réduction des déchets d'emballage de son territoire en promouvant l'achat en vrac, le « Do It Yourself » et en sensibilisant les citoyens à la nécessité de réduire leurs déchets d'emballages.

Réduire la nocivité des déchets ménagers et assimilés

Outre la quantité de déchets, il est également important d'agir sur la nocivité des déchets. C'est pourquoi le SMICTOM des Flandres s'engage à sensibiliser les habitants et les acteurs économiques de son territoire à trouver des alternatives à l'utilisation de substances dangereuses présentes par exemple dans les produits de jardinage, de bricolage ou d'entretien, et à communiquer sur la fin de vie des produits dangereux.

Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques du territoire à la réduction des déchets

Une étude sur le passage à l'incitatif est actuellement en cours sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Intérieure. Il est prévu que d'ici 2022, l'ensemble du territoire du SMICTOM des Flandres soit en tarification incitative (la Communauté de Communes Flandres Lys étant déjà passée en redevance incitative depuis 2005). Il est important de préparer cette nouvelle tarification en sensibilisant les habitants à de nouvelles habitudes de consommation afin de faire évoluer les mentalités et éviter ainsi le développement d'effets négatifs (brûlage de déchets, dépôts sauvages etc).

Travailler sur la visibilité du PLPDMA à travers le territoire au moyen d'outils de communication adaptés

Pour que le PLPDMA soit efficace, il est important que ses actions soient connues du public. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en place une campagne de communication afin de faire connaître les actions mises en place et leurs incidences sur la production de déchets.

Créer une dynamique territoriale autour de la réduction des déchets

Dans le cadre du PLPDMA, le SMICTOM des Flandres se donne pour mission d'encourager et de valoriser toutes nouvelles actions visant à réduire les déchets du territoire. L'objectif étant que tous les acteurs du territoire (associations, entreprises, citoyens, collectivités etc) puissent être à l'origine d'actions de réduction et porteurs de projet.

V - Programme d'actions (2019-2024)

5.1) Plan d'actions

Le programme d'actions est composé de 6 axes thématiques et de 16 actions.

Axes thématiques	Actions de prévention
Axe 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	Promouvoir la mise en place d'éco gestes au sein des services du SMICTOM des Flandres et de ses communes adhérentes
	Assurer la prévention des déchets durant les événements communaux
Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire
	Promouvoir le don alimentaire auprès des habitants, des commerçants et des restaurateurs du territoire
Axe 3 : Poursuivre et renforcer la prévention de déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets	Poursuivre la promotion du compostage domestique
	Promouvoir l'acquisition de poules composteuses
	Réduire les biodéchets des gros producteurs
Axe 4 : Sensibiliser les publics à la prévention des déchets	Réduire les déchets dans les écoles
	Sensibiliser les élèves au compostage par l'installation de lombricomposteur
	Opération « Clean up Day »
Axe 5 : Promouvoir la consommation responsable	Elargir le plan d'action de distribution du Stop Pub
	Promouvoir les couches réutilisables
	Réduction des textiles sanitaires dans les EHPAD
	Sensibiliser le grand public à l'éco consommation dans le secteur de la grande distribution
	Opération « J'amène mes contenants ! »
Axe 6 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets et aux efforts des acteurs impliqués dans la démarche	Communiquer et informer les citoyens sur les différentes solutions pour réduire leurs déchets et valoriser les initiatives de prévention existantes

5.2) Fiches actions

Axe 1 : Etre exemplaire en matière de prévention des déchets

ACTION 1 : PROMOUVOIR LA MISE EN PLACE D'ECO GESTES AU SEIN DES SERVICES DU SMICTOM DES FLANDRES ET DE SES COMMUNES ADHERENTES

OBJECTIF

Mettre en place des éco gestes au sein des services du SMICTOM des Flandres afin de réduire les déchets de la collectivité.

GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles et déchets d'emballages

CONTEXTE

Il est important que la collectivité mettant en œuvre le PLPDMA et ses communes adhérentes soient exemplaires en travaillant à réduire leurs propres déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mise en place d'une campagne de communication auprès des agents de la collectivité pour les sensibiliser à la réduction des déchets sur leur lieu de travail
- Mise en place progressive de gestes éco responsables (remplacement des bouteilles d'eau lors des réunions par des carafes, achat d'une fontaine à eau, formation des agents à l'éco responsabilité, dématérialisation du courrier, achats d'éco-produits d'entretien...)
- Rédaction d'une charte d'engagement à destination des communes souhaitant adhérer à l'action
- Communication régulière autour des actions mises en place par le SMICTOM des Flandres et par les communes adhérentes

PARTENAIRES POTENTIELS ET PUBLIC CONCERNE

- Agents du SMCTOM
- Communes adhérentes au SMICTOM des Flandres

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Sensibilisation des agents du SMICTOM et de ses communes adhérentes aux gestes éco responsables Dématérialisation du courrier Achat de carafes d'eau pour les réunions et les Comités Syndicaux Achat d'une fontaine à eau pour les services administratifs du SMICTOM des Flandres Achat de produits d'entretien éco-labellisés Achat d'éco cup par les communes adhérentes pour les manifestations communales Mise en place de buffets zéro déchet durant les réunions Formation des agents à l'éco responsabilité Rédaction d'une charte d'engagement Communication sur l'exemplarité du SMICTOM des Flandres et des communes signataires de la charte	2019-2024	3000 euros A la charge du SMICTOM et des communes participant à l'action

MOYENS HUMAINS

0,05 ETP : Animatrice en charge de l'action

INDICATEURS

- Coût annuel de la fourniture de papier
- Coût annuel de la fourniture d'eau
- Nombre de communes adhérentes à l'action
- Nombre de bouteilles en plastiques évitées par l'achat de la fontaine à eau et des carafes
- Quantités de papiers jetés au sein des services du SMICTOM des Flandres

ACTION 2 : ASSURER LA PREVENTION DES DECHETS DURANT LES EVENEMENTS COMMUNAUX

OBJECTIF

Réduire les déchets lors des manifestations communales fortement productrices de déchets.

GISEMENT CONCERNE

Ordures ménagères résiduelles et déchets d'emballages

CONTEXTE

Les communes organisent régulièrement des manifestations communales (brocantes, marchés, évènements sportifs et culturels). Ces manifestations, fortement productrices de déchets, sont l'occasion de diffuser des bonnes pratiques auprès des habitants.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Sensibiliser les organisateurs d'évènements communaux à la réduction des déchets et au tri par une campagne de communication
- Mettre en place des zones bien visibles pour le tri des déchets à la sortie des lieux de manifestation
- Mise à disposition de gobelets réutilisables aux organisateurs des manifestations

PARTENAIRES POTENTIELS

- Communes adhérentes au SMICTOM (porteur du projet)
- Associations

PUBLIC CONCERNE

- Grand public

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Envoi d'un courrier d'information à l'attention des communes leur expliquant l'action et les encourageant à s'impliquer dans la démarche Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des organisateurs d'évènements communaux sur la prévention des déchets Mise en place de zones bien visibles pour le tri des déchets sur les lieux de manifestation Fourniture de gobelets réutilisables lors des manifestations	2019-2024	6000 euros

MOYENS HUMAINS

Animatrice du PLPDMA (suivi de l'action) : 0.03 ETP

Agents des communes adhérentes (contrôle des lieux de manifestation, communication) :
0.3 ETP

INDICATEURS

- Nombre de communes ayant adhérer à l'action
- Volume de déchets jetés lors des manifestations
- Nombre d'associations souhaitant utiliser des gobelets réutilisables lors de manifestations

Axe 2 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

ACTION 3 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



OBJECTIF

Sensibiliser les habitants du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire par l'intermédiaire d'ateliers de cuisine, organisés ponctuellement au cours de l'année. Ces ateliers seront l'occasion de faire découvrir au public des moyens simples de réduire leurs déchets alimentaires (cuisiner les restes, gestion des stocks, dosage des quantités ...).

GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles (déchets alimentaires)

CONTEXTE

La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité nationale depuis la loi du 11 Février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire. La prévention y est placée en tête des actions à mettre en œuvre.

En France, c'est 10 millions de tonnes de nourriture consommable jetées par an. A l'échelle du SMICTOM, le gaspillage alimentaire concerne 22% des déchets provenant des ordures ménagères, soit 50.8 kg/habitant/an dont 11kg de produits non consommés.

Les ateliers de cuisine sont un moyen ludique et accessible à tous de découvrir des solutions simples pour réduire les déchets alimentaires.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Rechercher des partenaires pour l'organisation d'ateliers de cuisine
- Prioriser la mise en place de l'action dans les petites communes du territoire (les plus grandes possédant des associations organisant des ateliers semblables)
- Fixer un calendrier prévisionnel des évènements (SERD, semaine du goût, SDD...)
- Mise en œuvre de l'action

PARTENAIRES POTENTIELS

- Communes
- Associations (Uniscité, Ecoles des consommateurs...)
- Centres socio-éducatifs
- Magasins
- Diététiciens/Nutritionnistes

PUBLIC CONCERNE

Grand public

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Rechercher des partenaires pour l'organisation d'ateliers de cuisine Réunions avec les partenaires pour convenir d'un calendrier évènementiel, des lieux d'action et du contenu des ateliers Création d'une campagne de communication autour de chaque atelier et du gaspillage alimentaire Mise en œuvre de l'action Valorisation de l'action (presse, réseaux sociaux, site internet)	2021-2024	5000 euros

Objectif : Organiser 16 ateliers sur différentes communes du territoire

MOYENS HUMAINS

Animatrice du PLPDMA : 0.01 ETP par an
Intervenants extérieurs

INDICATEURS

- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre de participants
- Nombre de partenaires
- Enquête auprès des participants (résultats qualitatifs)

ACTION 4 : PROMOUVOIR LE DON ALIMENTAIRE « ANTI-GASPI » AUPRES DES HABITANTS, DES COMMERCES ET DES RESTAURATEURS

OBJECTIF

Sensibiliser les habitants, les commerçants et les restaurateurs du territoire à la lutte contre le gaspillage alimentaire par :

- L'installation d'un frigo partagé sur le territoire dans un commerce volontaire afin de promouvoir les dons alimentaires à destination des personnes dans le besoin
- La promotion de l'application « Too Good To Go » auprès des commerçants et restaurateurs, afin de réduire les déchets alimentaires issus des invendus du commerce.



GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles (déchets alimentaires)



CONTEXTE

Le concept du frigo partagé a été inventé par l'association « Les Frigos Solidaires » afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, de contribuer à la solidarité locale et de générer du lien social. Un commerçant volontaire prend en charge un frigo et s'engage à le sortir tous les jours sur la devanture du magasin et de le rentrer tous les soirs. Les habitants peuvent ainsi mettre dans le frigo les denrées alimentaires dont ils n'ont pas l'utilité et de prendre ce dont ils ont besoin. A la charge du commerçant de vérifier que les denrées alimentaires soient conformes à la charte d'engagement (pas de plats cuisinés, de produits déjà entamés, d'alcool, de produits avec une DLC dépassée, ni de viandes et de poissons).

L'application « Too Good To Go » est une application gratuite utilisable par les commerçants afin de vendre en ligne leurs invendus du jour dans des paniers « surprise ». Les invendus étant les produits frais que les commerçants ne peuvent plus vendre le lendemain (viennoiseries, plats du jour...). Les utilisateurs de l'application intéressés par le panier passent ainsi commande, payent directement en ligne et viennent chercher leur panier à l'heure de collecte indiquée par le commerçant. Ce panier peut même être offert à une famille dans le besoin.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Installation d'un frigo partagé chez un commerçant volontaire
- Recensement des commerçants et restaurateurs utilisateurs de l'application « Too Good To Go » sur le territoire
- Mise en place d'une campagne de communication et de démarchage auprès des commerçants, des restaurateurs et des usagers pour faire connaître l'application

PARTENAIRES ET RELAIS POTENTIELS

- Commerces (réseau Biocop, BBG Hazebrouck ...)
- Association « Les Frigos Solidaires »
- Communes (relais)

PUBLIC CONCERNE

- Grand public
- Restaurateurs et commerces du territoire

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recherche d'un commerce volontaire pour l'installation du frigo partagé Mise en place d'un partenariat avec le commerçant volontaire et l'association « Les Frigos Solidaires » Installation du frigo partagé et d'un cahier de suivi des dépôts de denrées alimentaires (tenu par le commerçant) Recensement des utilisateurs de l'application « Too Good To Go » sur le territoire Création d'une campagne de communication et de démarchage auprès des commerçants, des restaurateurs et des usagers pour faire connaître l'application	2019	1300 euros
Analyse des retours d'expérience du commerçant gérant le frigo partagé Si les retours sont positifs, étendre l'expérience en recherchant de nouveaux commerçants volontaires Poursuite de la campagne de communication et le démarchage concernant l'application « Too Good To Go »	2020	
Poursuite de la campagne de communication et le démarchage concernant l'application « Too Good To Go »	2021	

MOYENS HUMAINS

0.2 ETP par an : Animatrice en charge de l'action + le temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri)

Commerçant volontaire (gestion du frigo partagé)

INDICATEURS

- Nombre de dépôts dans le frigo
- Nombre de restaurateurs et de commerçants utilisant l'application « Too Good To Go »

Axe 3 : Poursuivre et renforcer la prévention de déchets verts et la gestion de proximité des biodéchets

ACTION 5 : POURSUIVRE LA PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE

OBJECTIF

Développer la pratique du compostage individuel à l'aide de réunions d'informations et de vente de composteurs à tarif préférentiel ou occasionnellement gratuits lors d'animations de sensibilisation.

GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles (déchets alimentaires, déchets végétaux) et déchets végétaux

CONTEXTE

Les déchets alimentaires et les déchets végétaux sont des gisements de déchets importants qu'il faut diminuer.

Le compostage domestique est une pratique permettant de réduire de manière conséquente les déchets fermentescibles. Le SMICTOM des Flandres travaille depuis plusieurs années à la promotion du compostage individuel sur son territoire grâce à une campagne de sensibilisation auprès des habitants (stands, distribution de flyers) et une vente de composteurs à tarif préférentiel.

Il s'agit ici de développer cette action afin d'accroître la pratique du compostage sur le territoire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser des réunions d'informations régulières dans les différentes communes du territoire afin de présenter la pratique du compostage, ses avantages, de répondre aux interrogations des habitants sur d'éventuels problèmes liés à leur composteur...
- Organiser occasionnellement des dons de composteurs durant des animations de sensibilisation ponctuelles
- Réaliser une campagne de communication autour de l'action

PARTENAIRES POTENTIELS

- Communes
- Associations environnementales



PUBLIC CONCERNE

Grand public

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Formation des agents du SMICTOM au compostage Création d'une campagne de communication expliquant l'action et l'intérêt du compostage (stands de sensibilisation) Organisation de réunions de sensibilisation dans différentes communes du territoire Organisation de réunions de distribution de composteurs gratuits	2019-2024	49000 euros

Objectifs d'ici 2024

- **Vente et/ou don de 600 composteurs**
- **Organisation de 25 réunions de sensibilisation**

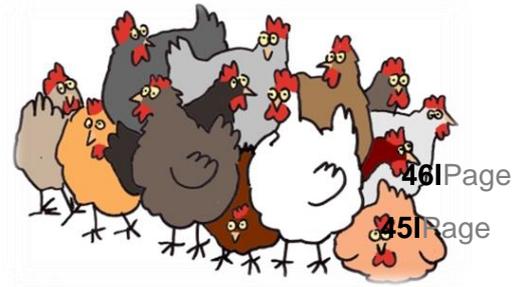
MOYENS HUMAINS

0.3 ETP par an : Animateur en charge de l'action + le temps consacrés à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri)

INDICATEURS

- Nombre de composteurs vendus et donnés
- Nombre de réunions organisées
- Nombre de participants aux réunions et de personnes sensibilisées
- Coût d'achat des composteurs/Recettes de la vente des composteurs
- Nombre de campagnes de distribution organisées
- Tonnages de déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets végétaux)

ACTION 6 : PROMOUVOIR L'ACQUISITION DE POULES COMPOSTEUSES



OBJECTIF

Mettre en place une campagne de communication afin d'informer les habitants de la possibilité d'acheter des poules chez certains éleveurs locaux (via la mise en place d'une convention) et de les accompagner sur la meilleure façon de gérer un poulailler

GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles (déchets alimentaires)

CONTEXTE

Les déchets alimentaires sont un gisement important à réduire.

L'adoption de poules composteuses est une action qui a déjà été mise en place par la Communauté de Communes Flandre Lys durant trois ans. Les poules étant capables de manger près de 150 kg par an de déchets alimentaires, elles sont un excellent moyen de réduire les déchets fermentescibles.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Etablir un partenariat avec des éleveurs locaux autorisant les habitants du territoire à acheter des poules dans leurs élevages
- Création de la campagne de communication informant les habitants de la possibilité d'acheter des poules chez l'éleveur et conseillant sur la meilleure façon de gérer un poulailler

PARTENAIRES ET RELAIS POTENTIELS

- Eleveurs avicoles du territoire
- Communautés de Commune
- Communes

PUBLIC CONCERNE

Habitants du territoire du SMICTOM

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recherche d'éleveurs locaux acceptant d'établir une convention avec le SMICTOM autorisant les habitants du territoire à acheter des poules dans leurs élevages Rédaction de la convention Création de la campagne de communication informant les habitants de la possibilité d'acheter des poules chez l'éleveur et conseillant sur la meilleure façon de gérer un poulailler	2021	300 euros
Mise en œuvre de l'opération Bilan de l'action afin de voir si un renouvellement est envisageable	2022	

MOYENS HUMAINS

Animatrice du PLPDMA : 0.01 ETP par an

INDICATEURS

- Nombre de poules vendues
- Tonnages d'ordures ménagères résiduelles

ACTION 7 : REDUIRE LES BIODECHETS DES GROS PRODUCTEURS

OBJECTIF

Réduire les biodéchets des gros producteurs (EHPAD, hôpitaux, restaurateurs, cuisines centrales) par :

- la mise en place d'une collecte de biodéchets en partenariat avec des agriculteurs possédant une unité de méthanisation
- l'installation de composteurs sur des sites communaux.

GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles (déchets alimentaires et déchets de jardin) et déchets végétaux

CONTEXTE

La méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière organique par des micro-organismes dans des conditions anaérobiques (absence d'oxygène). Ce procédé conduit à une production combinée de gaz convertible en énergie (biogaz) et d'un digestat (produit humide riche en matière organique, utilisable brut ou après traitement comme compost).

La méthanisation présente l'avantage d'être très demandeuse en termes de quantités de déchets organiques et d'offrir une alternative aux autres filières de traitement des biodéchets (double valorisation énergétique de la matière).

Il existe actuellement sur le territoire du SMICTOM des Flandres deux unités de méthanisation fonctionnelles. De plus, le territoire étant essentiellement agricole, plusieurs agriculteurs sont actuellement désireux de monter leur propre projet d'unité de méthanisation. Celles-ci sont une opportunité pour les gros producteurs de biodéchets tels que les EHPAD, les hôpitaux, les restaurateurs etc désireux de réduire leurs déchets organiques.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Etablir un partenariat avec les agriculteurs possédant une unité de méthanisation et les établissements fortement producteurs de biodéchets à proximité pour mettre en place une collecte des biodéchets sur certaines communes du territoire
- Mise en place de composteurs sur certains sites communaux (salle des fêtes, cuisines centrales, écoles...)

PARTENAIRES ET RELAIS POTENTIELS

- Agriculteurs du territoire propriétaires d'une unité de méthanisation (Agrimeth'Hazebrouck,...)
- Communautés de Commune
- Communes
- Ecoles
- EHPAD, hôpitaux, commerces et restaurateurs

- **PUBLIC CONCERNE**
- Communes
- Ecoles
- EHPAD, hôpitaux
- Commerces et restaurateurs

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recensement des unités de méthanisation et des futurs projets sur le territoire Démarchage auprès des gros producteurs de biodéchets à proximité des unités de méthanisation afin d'identifier les établissements souhaitant participer à l'action Réunions avec les partenaires institutionnels, les agriculteurs et les établissements volontaires pour discuter des modalités de l'action (fréquence de collecte, moyen de transport, financement)	2019-2020	11 000 euros
Mise en œuvre de la collecte des biodéchets sur une commune (Année test)	2021	
Analyse des résultats de la collecte des biodéchets, renouvellement de l'action si les résultats sont positifs Identification des sites communaux potentiels pour l'installation de composteurs (salle des fêtes, écoles, cuisines centrales...) en partenariat avec les communes Sélection des sites à expérimenter Organisation des modalités de l'action (type de composteurs, mise en place, accompagnement et suivi)	2022	
Mise en place et suivi des premiers sites de compostage	2023	
Mise en place et suivi des sites de compostage	2024	

Objectif : Mettre en place des composteurs sur 10 sites de communaux d'ici 2024

MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (1 ingénieure projets déchets) : 0.2 ETP en 2019-2020 et 0.03 ETP par an ensuite
Agents des partenaires institutionnels
Agriculteurs adhérents à l'action

INDICATEURS

- Nombre de sites de compostage
- Tonnages des ordures ménagères résiduelles et des déchets végétaux
- Nombres de communes participant à l'action
- Nombre d'établissements adhérents à l'action
- Quantités de biodéchets partant en méthanisation
- Tonnages évités grâce aux composteurs

Axe 4 : Sensibiliser les publics à la prévention des déchets

ACTION 8 : REDUIRE LES DECHETS DANS LES ECOLES

OBJECTIF

Mettre en place dans les écoles de nouvelles pratiques afin de réduire les déchets, encadrées par le SMICTOM des Flandres. Sensibiliser les élèves par des animations pédagogiques dans les classes et la mise en place de projets scolaires autour de la réduction des déchets.

GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles et déchets d'emballages

CONTEXTE

Le SMICTOM réalise déjà des animations pédagogiques dans les écoles du territoire, mais centrées sur le tri et le recyclage. L'objectif est d'orienter à présent les interventions dans les écoles sur la prévention des déchets et d'organiser des projets scolaires pouvant impliquer l'établissement entier.

Les élèves seront des relais auprès de leurs parents.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Organiser des animations pédagogiques autour de la prévention des déchets dans les établissements scolaires demandeurs
- Mettre en place des projets scolaires à plus grande échelle dans les établissements volontaires afin de réduire les déchets et de diffuser de nouvelles pratiques

PARTENAIRES POTENTIELS ET PUBLIC CONCERNE

- Etablissements scolaires du territoire
- Communes
- Communautés de Communes

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Appel à candidature auprès des établissements scolaires du territoire pour la mise en place de projets scolaire autour de la réduction des déchets Réunions avec les établissements (et partenaires institutionnels) pour organiser le projet Organisation d'animations pédagogiques dans les écoles Renouvellement des jeux pédagogiques	2019 - 2024	6000 euros

MOYENS HUMAINS

0.2 ETP par an : Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri)
Agents des partenaires institutionnels
Directeur et enseignants des établissements scolaires volontaires

INDICATEURS

- Nombre d'établissements scolaires participant à l'action
- Nombre d'animations pédagogiques réalisées (nombres d'élèves sensibilisés)
- Quantités de déchets jetés dans les établissements participant à l'action
- Coût d'achat d'outils pédagogiques

ACTION 9 : SENSIBILISER LES ELEVES AU COMPOSTAGE PAR L'INSTALLATION DE LOMBRICOMPOSTEURS

OBJECTIF

Mettre en place un lombricomposteur et des animations pédagogiques dans les écoles volontaires afin de sensibiliser les enfants à la gestion des biodéchets, à la dégradation de la matière et à l'étude d'un écosystème.

GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles (déchets alimentaires, déchets de jardins)

CONTEXTE

Le lombricomposteur (composteur d'intérieur) est un très bon outil pédagogique pour expliquer aux enfants les principes du compostage. Les enfants seront ensuite des relais auprès de leurs parents.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Installer dans les établissements scolaires volontaires des lombricomposteurs en parallèle d'animations centrées sur le compostage et la dégradation de la matière organique.

PARTENAIRES POTENTIELS ET PUBLIC CONCERNE

- Etablissements scolaires du territoire
- Communes
- Communautés de Communes

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Formation des agents du SMICTOM au lombricompostage Appel à candidature auprès des écoles Réunion avec les écoles pour organiser le projet (en année N-1) Mise en place d'une charte d'engagement pour désigner un enseignant référent qui s'assurera du bon fonctionnement du lombricomposteur et de son entretien	2019 - 2024	2300 euros A la charge du SMICTOM et des écoles volontaires

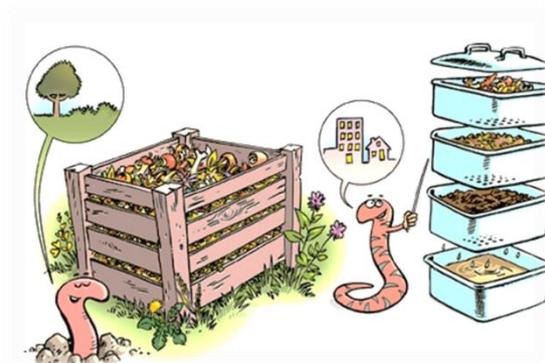
Objectif : Achat de 20 lombricomposteurs

MOYENS HUMAINS

0.16 ETP par an : Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri)
Agents des partenaires institutionnels
Directeur et enseignants des établissements volontaires

INDICATEURS

- Nombre d'établissements scolaires participant à l'action
- Nombres d'élèves sensibilisés
- Nombre de lombricomposteurs mis en place



ACTION 10 : OPERATION « CLEAN UP DAY »

OBJECTIF

Organiser ponctuellement dans les communes des opérations de nettoyage de site afin de sensibiliser les habitants à la préservation de l'environnement et de leur cadre de vie.

CONTEXTE

Les opérations de nettoyage de la nature permettent de sensibiliser les habitants du territoire aux impacts environnementaux et sur le cadre de vie des abandons de déchets. Plusieurs communes du territoire ont déjà organisé ce type d'actions (« nettoyage de printemps », plogging (course à pied où l'on ramasse les déchets)).

Il s'agit pour le SMICTOM de valoriser les actions existantes et d'encourager les autres communes du territoire à mettre en place ce genre d'opérations.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Encourager les communes à mettre en place des opérations de nettoyage de site pour préserver le cadre de vie et sensibiliser les habitants à la protection de l'environnement et à la prévention des abandons de déchets
- Valoriser les opérations existantes (réseaux sociaux, site internet, presse)

PARTENAIRES POTENTIELS

- Communes
- Communautés de Communes
- Associations (environnementales, club de randonneurs)

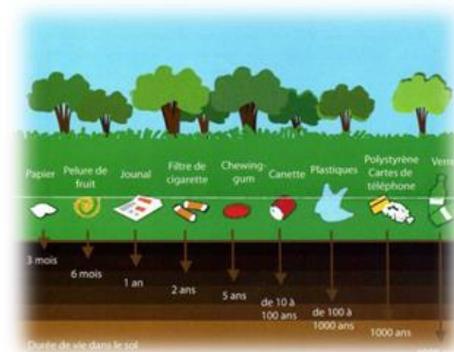
PUBLIC CONCERNE

Grand public

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recensement des communes sur lesquelles des opérations de nettoyage sont organisées Valorisation des opérations existantes (presse, réseaux sociaux, site internet) Démarchage et communication auprès des mairies et des associations pour encourager l'organisation d'opérations de nettoyage Organisation par les communes d'opérations de nettoyage pour sensibiliser les habitants à la dégradation de l'environnement et du cadre de vie par les déchets	2019 - 2024	7000 euros A la charge des communes organisatrices

Objectif : Organisation de 30 opérations de nettoyage par les communes



MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri) : 0.01 ETP par an
Agents communaux (communication et préparation de l'évènement)

INDICATEURS

- Nombre d'opérations organisées
- Nombre de communes adhérentes à l'action
- Nombre de participants aux évènements
- Quantité de déchets ramassés par évènement

Axe 5 : Promouvoir la consommation responsable

ACTION 11 : ELARGIR LE PLAN D'ACTION DE DISTRIBUTION DU STOP PUB

OBJECTIF

Accroître la distribution de l'autocollant stop pub sur le territoire.

GISEMENT IMPACTE

Déchets d'emballages et ordures ménagères résiduelles (journeaux, magazines et revues)

CONTEXTE

La distribution de l'autocollant Stop Pub, action emblématique nationale, peut permettre de diminuer de 1.9 à 3.7 kg/habitant/ an le gisement de déchets publicitaires.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Mettre à disposition le Stop Pub dans toutes les mairies du territoire, les institutions et dans différents commerces de proximité volontaires (boulangeries, maisons de la presse, épiceries...)
- Réaliser une campagne de communication pour informer les habitants de la mise à disposition des autocollants dans ces lieux
- Evaluer le nombre d'autocollants distribués sur le territoire
- Mettre en place une convention avec les distributeurs afin qu'ils respectent l'autocollant stop pub

PARTENAIRES ET RELAIS POTENTIELS

- La Poste
- Institutions
- Commerces de proximité

PUBLIC CONCERNE

Grand public

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recensement des institutions et des commerces du territoire souhaitant participer à l'action Commande des autocollants Communication auprès des usagers sur les nouveaux lieux de distribution des autocollants (régulière tout au long du PLPDMA et plus intense lors de fortes périodes de distribution de publicités) Etablir un partenariat avec la Poste pour compter le nombre de boîtes aux lettres munies d'un Stop Pub Mettre en place une convention avec les distributeurs pour qu'ils s'engagent à respecter l'autocollant	2019 - 2024	10 000 euros A la charge du SMICTOM



MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri) : 0.03 ETP par an

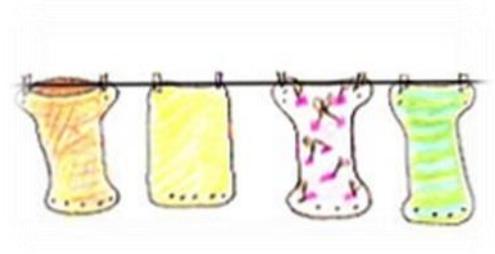
INDICATEURS

- Nombre d'autocollants Stop Pub distribués
- Nombre de distributeurs engagés à respecter l'autocollant stop pub
- Nombre de commerces de proximité adhérents à l'action
- Tonnage des déchets d'emballages et des ordures ménagères résiduelles

ACTION 12 : PROMOUVOIR LES COUCHES REUTILISABLES

OBJECTIF

Informers les habitants du territoire sur la pratique des couches réutilisables pour bébé et sensibiliser les familles via le prêt d'un kit de couches à tester durant un mois.



GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères résiduelles (textiles sanitaires)

CONTEXTE

Les textiles sanitaires sont une des catégories majoritaires dans les ordures ménagères. Les couches lavables représentent chaque année 210 kg de déchets par enfant. En prévision de la mise en œuvre de la tarification incitative, où l'utilisateur est facturé en fonction du volume de déchets collectés, les couches réutilisables offrent une solution intéressante pour éviter un volume de déchets important.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Informer les familles sur la pratique des couches réutilisables par l'intermédiaire de stands tenus lors d'événements ponctuels et de réunions d'informations régulières
- Rechercher des familles volontaires pour tester un kit de couches réutilisables prêté par le SMICTOM des Flandres durant un mois

PARTENAIRES ET RELAIS POTENTIELS

- Communes et Communautés de Communes
- Maternités et crèches
- Commerces
- Relais Assistante Maternelle

PUBLIC CONCERNE

Familles avec enfants en bas âge

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Formation des agents sur l'utilisation des couches réutilisables Recherche de témoignages Création d'une campagne de communication sur l'utilisation des couches réutilisables (affiches, publications, stands) Achat d'un kit de couches et recherche d'un prestataire de location de kits Organisation de réunions et d'ateliers de sensibilisation Recherche de familles volontaires pour tester un kit de couches (privilégier des familles de la Communauté de Communes Flandre Lys qui sont en redevance incitative) Réaliser une enquête de satisfaction auprès des familles ayant testé le kit	2020 (Action à renouveler en fonction des résultats)	1400 euros A la charge du SMICTOM

Objectif : Prêt du kit de couches réutilisables à 20 familles

MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri) : 0.04 ETP par an

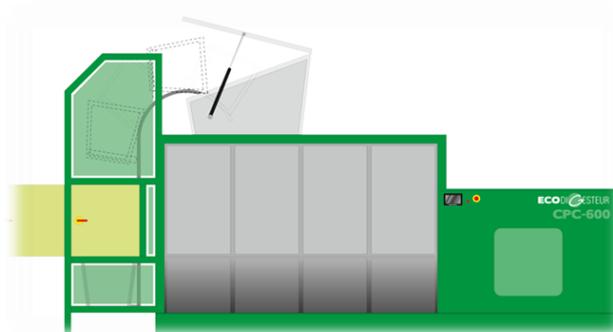
INDICATEURS

- Nombre de réunions de sensibilisation
- Nombre de participants aux réunions
- Nombre de familles volontaires
- Tonnages d'ordures ménagères résiduelles
- Nombre de couches jetables évitées dans les familles témoins

ACTION 13 : REDUIRE LES TEXTILES SANITAIRES DANS LES EHPAD

OBJECTIF

Réduire les textiles sanitaires, les papiers et les cartons des EHPAD en installant dans les établissements volontaires des écodigesteurs.



GISEMENT IMPACTE

Ordures ménagères (textiles sanitaires) et déchets d'emballages (papiers et cartons)

CONTEXTE

L'écodigesteur est une machine innovante créée par une entreprise française visant à réduire les déchets des gros producteurs tels que les hôpitaux, les EHPAD, les maternités etc. L'écodigesteur CPC permet de réduire les couches usagées, les papiers et les cartons de 90% de leur volume initial en les transformant en un matériau fibreux. Une machine peut traiter quotidiennement jusqu'à 1200kg de déchets.

Les textiles sanitaires sont une des catégories majoritaires dans les ordures ménagères et les EHPAD sont de gros producteurs de ces types de déchets.

En prévision de la mise en œuvre de la tarification incitative, où les collectivités et institutions sont facturées en fonction du volume de déchets collectés, l'écodigesteur offre une solution intéressante pour éviter un volume de déchets important et donc un coût supplémentaire.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Installation d'écodigesteurs dans les EHPAD volontaires du territoire
- Renouvellement et étendue de l'action aux hôpitaux, maternités, cliniques du territoire si les retours d'expérience sont positifs

PARTENAIRES POTENTIELS ET PUBLIC CONCERNE

- EHPAD

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recensement de tous les EHPAD du territoire Démarchage auprès des EHPAD afin de présenter le principe de l'écodigesteur et les objectifs de l'action Mise en place de partenariats avec les EHPAD volontaires Rédaction du dossier pour obtenir les financements européens (FEDER)	Fin 2019	Au maximum 1 200 000 euros (achat d'écodigesteurs pour les 15 EHPAD du territoire) A la charge des EHPAD, possibilité de financements européens à hauteur de 80% à 100%
Achat et mise en place des écodigesteurs dans les EHPAD Si les retours d'expérience sont positifs, voir pour étendre l'action à d'autres établissements (si les subventions sont maintenues)	2020	

MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres : 0.06 ETP en 2019 et 0.02 ETP en 2020

INDICATEURS

- Nombre d'EHPAD participant à l'action
- Quantité de déchets évités grâce aux écodigesteurs
- Tonnages d'ordures ménagères résiduelles et de déchets d'emballages

ACTION 14 : SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A L'ECO CONSOMMATION DANS LE SECTEUR DE LA GRANDE DISTRIBUTION



OBJECTIF

Sensibiliser les habitants du territoire à l'éco consommation par l'intermédiaire de stands de sensibilisation en partenariat avec les grandes distributions volontaires.

GISEMENT IMPACTE

Déchets d'emballages

CONTEXTE

Les consommateurs sont aussi acteurs en matière de réduction des déchets. Par des achats plus éco responsables, il est possible de réduire sa quantité de déchets produits mais aussi sa facture.

Les grandes et moyennes surfaces sont des lieux idéaux pour toucher un large public à l'éco consommation.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Travailler avec les grandes distributions volontaires afin de sensibiliser les consommateurs aux achats éco responsables (stand de sensibilisation)
- Rappeler aux grandes distributions leur obligation légale de se doter d'un point de reprise des déchets d'emballages à la sortie des caisses et informer régulièrement les habitants de cette obligation par l'intermédiaire des réseaux sociaux

PARTENAIRES POTENTIELS ET PUBLIC CONCERNE

- Grandes distributions (GMS)
- Grand public

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recherche de partenariats auprès des GMS et travail sur les types de partenariats possibles Campagne de communication auprès des usagers et des GMS afin de rappeler les obligations des GMS en termes de reprise des emballages	2019	200 euros de communication
Définition des modalités de collaboration avec les partenaires Mise en place des différentes opérations Communication autour de l'action Campagne de communication auprès des usagers et des GMS afin de rappeler les obligations des GMS en termes de reprise des emballages	2020-2024	Investissement des personnels des GMS et du SMICTOM

MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri) : 0.03 ETP par an

INDICATEURS

- Nombre de grandes distributions partenaires
- Nombre de clients sensibilisés
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées

ACTION 15 : OPERATION « J'AMENE MES CONTENANTS ! »

OBJECTIF

Rendre plus visibles les commerces autorisant les clients à se munir de leurs propres contenants (sacs, boîtes, tupperwares ...) pour faire leurs courses.

GISEMENT IMPACTE

Déchets d'emballages

CONTEXTE

En France, aucunes législations ou réglementations n'interdisent aux clients d'apporter leurs propres contenants pour faire leurs achats. Il est laissé à l'appréciation du commerçant d'accepter ou non cette pratique. Cette nouvelle tendance, encouragée par l'ADEME, commence progressivement à se diffuser. Cependant, il est parfois difficile pour les clients de changer leurs habitudes car ils ignorent si le commerçant acceptera ou non la démarche.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Créer un macaron informatif à l'usage des commerçants invitant les consommateurs à se munir de leurs propres contenants pour faire leurs achats (sacs, boîtes, tupperwares...).

PARTENAIRES ET RELAIS POTENTIELS

- Commerces de proximité
- Grandes distributions
- Institutions

PUBLIC CONCERNE

- Commerçants

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Recensement des commerçants souhaitant participer à l'action Création du macaron Rédaction de la charte d'engagement Distribution des macarons Communication autour du projet	2019-2024	900 euros A la charge du SMICTOM

Objectif : Distribution de 350 macarons

MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri) : 0.06 ETP en 2019 puis 0.03 ETP par an

INDICATEURS

- Nombre de macarons distribués
- Nombre de clients ramenant leurs propres contenants
- Quantité de sacs non distribués par les commerçants
- Coût d'impressions des macarons

Axe 6 : Donner de la visibilité à la prévention des déchets et aux efforts des acteurs impliquer dans la démarche

ACTION 15 : COMMUNIQUER ET INFORMER LES CITOYENS SUR LES DIFFERENTES SOLUTIONS POUR REDUIRE LEURS DECHETS ET VALORISER LES INITIATIVES EXISTANTES



OBJECTIF

Informier et sensibiliser les habitants sur les différentes thématiques de la prévention des déchets (réemploi, vrac, do it yourself, eau du robinet, consigne du verre etc) et faire connaître les actions existantes.

GISEMENT IMPACTE

Tous types de déchets

CONTEXTE

En prévision de la mise en place de la tarification incitative, où l'utilisateur est facturé en fonction de son volume de déchets collectés, il est nécessaire d'informer les habitants des différentes solutions pour réduire leurs déchets.

De plus, il est important de valoriser et de faire connaître les avancées du PLPDMA et les démarches des acteurs du territoire en faveur de la réduction des déchets.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- Créer une campagne d'information autour de la réduction des déchets (stands de sensibilisation, fiches informatives, affiches, guide numérique)
- Valoriser les démarches des acteurs du territoire en faveur de la prévention des déchets
- Faire connaître les avancées du PLPMDA

RELAIS POTENTIELS

- Commerces de proximité
- Communes et Communautés de Communes
- Ecoles
- Associations

PUBLIC CONCERNE

- Grand public

PLANNING ET BUDGET PREVISIONNEL

Déroulement de l'action	Planning	Budget
Réalisation d'une veille sur les actions des acteurs du territoire (commerces, associations, groupes citoyens, écoles, communes etc) en faveur de la réduction des déchets Création de fiches informatives sur différentes thématiques de la prévention des déchets Publications sur les réseaux sociaux d'articles sur la réduction des déchets et sur les actions mises en place sur le territoire du SMICTOM des Flandres Accroître le réseau du SMICTOM des Flandres sur les réseaux sociaux Promotion de la prévention des déchets via des stands de sensibilisation lors d'actions à thème et de manifestations Création d'un guide numérique des bonnes pratiques et des bonnes adresses	2019-2024	500 euros A la charge du SMICTOM

MOYENS HUMAINS

Animatrice en charge de l'action + temps consacré à la réalisation de certaines tâches par d'autres agents du SMICTOM des Flandres (3 ambassadeurs du tri) : 0.2 ETP par an

INDICATEURS

- Nombre de stands de sensibilisation et de personnes sensibilisées
- Nombre de publications et de vues sur la page Facebook du SMICTOM des Flandres
- Coût de création des supports de communication

5.3) Planning prévisionnel du PLPDMA 2019-2024

	Lancement actions Priorité 1	Lancement actions Priorité 2		Lancement actions Priorité 3		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Promouvoir la mise en place d'éco gestes au sein des services du SMICTOM des Flandres et de ses communes adhérentes						
Assurer la prévention des déchets durant les évènements communaux						
Sensibiliser le grand public à la lutte contre le gaspillage alimentaire						
Promouvoir le don alimentaire "anti-gaspi" auprès des habitants, des commerçants et des restaurateurs du territoire						
Poursuivre la promotion du compostage domestique						
Promouvoir l'acquisition de poules composteuses						
Réduire les biodéchets des gros producteurs						
Réduire les déchets dans les écoles						
Sensibiliser les élèves au compostage par l'installation de lombricomposteur						
Opération « Clean up Day »						
Elargir le plan d'action de distribution du Stop Pub						
Promouvoir les couches réutilisables						
Réduction des textiles sanitaires dans les EHPAD	Fin 2019					
Sensibiliser le grand public à l'éco consommation dans le secteur de la grande distribution						
Opération « J'amène mes contenants ! »						
Communiquer et informer les citoyens sur les différentes solutions pour réduire leurs déchets et valoriser les initiatives de prévention existantes						



SMICTOM DES FLANDRES
CENTRE DIRECTIONNEL
41 AVENUE DU MARÉCHAL DE LATTRE
DE TASSIGNY
59190 HAZEBOUCK
Tel 03 59 68 40 06